

**APPEL A RECONNAISSANCE DES
PROJETS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT
ET AGENDAS 21 LOCAUX**

SESSION 2010



DOSSIER DE CANDIDATURE

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

*« Un jour, tôt ou tard,
il faudra raisonner
en termes d'équilibre et non plus de croissance,
de qualité et non plus de quantité,
d'être et non plus d'avoir ! »*

Jean-Marie PELT
(biologiste français)
Extrait de « *L'avenir droit dans les yeux* »,
Fayard 2002

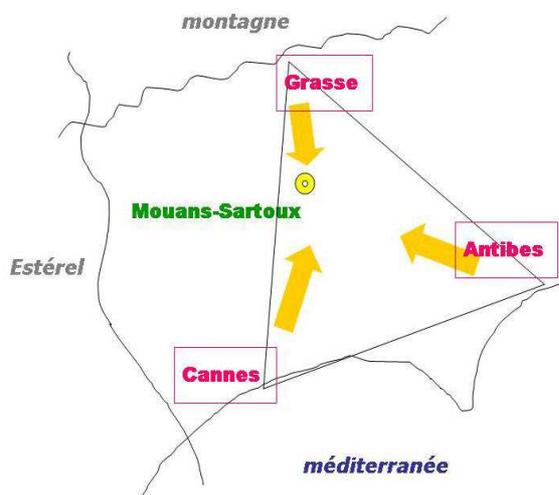
TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte du projet.....	4
1.1 Contexte général	4
1.2 La démarche innovante de l'Agenda 21 couplée avec le PLU	4
1.3 Interaction avec les territoires voisins	5
1.4 Relation avec la DIREN et l'ARPE	6
1.5 Les raisons du lancement de la démarche Agenda 21	7
1.6 l'organisation et le pilotage de la démarche	7
2. Le diagnostic territorial.....	8
2.1 sur la démarche utilisée	8
2.2 sur la méthode	9
2.3 Eléments de synthèse du diagnostic	10
a. Démographie, déplacements et aménagement	11
b. Environnement <> espaces naturels, biodiversité, et paysages.....	12
c. Environnement <> gestion de l'eau.....	13
d. Environnement <> gestion des déchets	14
e. Environnement <> qualité de l'air	15
f. Economie	16
g. Risques, nuisances et sante publique	17
h. Vie Associative et Municipale	18
i. Fonctionnement de l'Administration Communale.....	19
3. Stratégie	21
4. Organisation et pilotage de la démarche	23
4.1 Organisation pour le pilotage du projet.....	23
4.2 Organisation pour la Concertation.....	24
5. Mise en oeuvre, évaluation et amélioration continue du projet	26
6. Etat du projet	26
7. Bilan	28
7.1 Financier.....	28
7.2 Plans ou Projets associés.....	29
7.3 Conclusion	29
8. Glossaire.....	30

1. CONTEXTE DU PROJET

1.1 CONTEXTE GENERAL

La commune de Mouans-Sartoux, située au cœur du bassin de vie Cannes-Grasse-Antibes, à l'ouest des Alpes-Maritimes est contrainte au nord et à l'ouest par la montagne et au sud par la mer. C'est vers le centre du bassin que s'orientent les pressions engendrées par l'urbanisation et les projets d'aménagement supra-communaux.



Depuis les années 1970, la commune n'a eu de cesse de résister aux pressions locales et a su préserver ses ressources naturelles en gérant directement son eau en régie, comme l'ensemble de ses services publics, en augmentant progressivement la maîtrise foncière communale et son espace forestier. Elle a repoussé cinq tentatives d'implantation d'un centre commercial de 40000 m² sur la commune voisine, à 500 mètres du cœur de notre village.

Elle a créé un parc d'activités qui en fait aujourd'hui la seule commune de l'agglomération à offrir un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs résidents. 30 années de mobilisation pour trouver des solutions de transport en commun en site propre, ont permis d'aboutir à la réouverture de la voie ferrée Grasse-Cannes en 2005.

30 années au cours desquelles apparaissent avec acuité les grandes problématiques débattues aujourd'hui dans tous les rendez-vous de bilan d'étape pour un développement soutenable : le logement, le transport en commun, les consommations d'espace et la préservation des sols, l'eau gérée comme un bien public, la gestion de nos déchets, la place de l'agriculture au sein de l'activité économique et l'emploi.

Faire de Mouans-Sartoux « une parcelle d'humanité vraie », tel est le vœu d'André Aschieri, Maire de Mouans-Sartoux, et Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

> Ce qui a motivé l'engagement du porteur de projet

L'enchaînement de toutes ces actions conduites au fil du temps dans les domaines de l'énergie, de la gestion des déchets, de la vie culturelle et associative ou du tissu économique... n'a pas été sans laisser quelques traces sur notre territoire, traces qu'il était bon de revisiter au moment où s'engageait la révision du PLU communal. Et pour s'assurer que cette révision se fasse en cohérence avec les finalités du développement durable, la commune a fait le choix de coupler la révision du PLU à une démarche Agenda21, le choix de soumettre le PLU à la lecture critique de ces grandes finalités.

1.2 LA DEMARCHE INNOVANTE DE L'AGENDA 21 COUPLEE AVEC LE PLU

L'adoption d'une démarche Agenda 21 couplée avec la révision du PLU permettait de vérifier en interne et avec la population la compatibilité des grands choix d'aménagement de notre territoire avec la nécessité de bien maîtriser et préserver nos ressources naturelles, de répondre aux besoins essentiels d'éducation et de formation des habitants, de prendre en compte les solidarités avec les plus fragiles d'entre nous, d'encourager des modes de consommation et de production respectueux des grands enjeux du moment. L'intérêt d'un tel exercice devant être également d'appliquer à la vie de la collectivité et de ses services les principes et les règles de vie soutenable et durable que nous tenterions de proposer à l'ensemble des acteurs de la vie communale.

Ayant considéré dans l'organisation de la démarche que le diagnostic serait une phase commune à l'Agenda21 et au PLU, que les grandes orientations de l'Agenda21 seraient aussi celles du PADD dans notre PLU, notre souhait est d'aboutir à deux programmes d'actions qui soient cohérents, complémentaires l'un de l'autre ; et avec la conscience que le PLU est le document qui, étant opposable au tiers, peut le mieux nous aider à résister à des projets qui seraient incompatibles avec les finalités du développement durable. De même avec les actions spécifiques de l'Agenda21 espérons-nous corriger nos faiblesses, modifier nos comportements pour qu'ils deviennent plus respectueux de nous-mêmes et de générations futures, amplifier les prises de conscience et améliorer nos capacités de résistance pour un avenir durable et soutenable de notre village à la planète.

Fidèle à sa volonté de soutenir des initiatives pilotes ou projets expérimentaux qui lui paraissent bons pour ses habitants et les valeurs d'humanisme, de citoyenneté et d'écologie qu'elle défend, il paraissait juste qu'elle tente une fois de plus ce défi de soumettre la révision de son PLU aux grandes questions des démarches Agenda21, C'est pourquoi son Maire a accepté

d'être commune expérimentale dans le « cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux », démarche rare parce que probablement complexe quand il s'agit d'y mêler le PLU et les règles d'aménagement du territoire.

1.3 INTERACTION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

- o La « Charte pour l'environnement » de l'agglomération « Pôle Azur Provence »

En décembre 2001, Mouans-Sartoux participe à la création de la communauté d'agglomération « Pôle Azur Provence » avec les communes de Auribeau-sur-Siagne, Grasse, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne. Parmi les engagements statutaires pris par les membres fondateurs de cette collectivité figurait celui d'élaborer « une Charte Intercommunale d'environnement ». Ils souhaitaient lier « l'avenir du Moyen Pays ... à la qualité du cadre de vie », et faire en sorte que le projet intercommunal soit « l'expression de l'équilibre retrouvé entre développement local et protection de l'environnement ». Ce projet de « Charte pour l'environnement », élaboré avec notre participation active, était défini dans les limites du champ environnemental.

Un des vœux du Maire et des élus de la commune, était d'aller nécessairement au-delà du seul champ environnemental et de considérer avec autant d'intérêt les questions sociales et économiques pour qu'elles soient présentes dans la réflexion à conduire lors de la révision du PLU, et pour qu'elles nous incitent à rechercher les bonnes réponses aux finalités du développement durable et soutenable dans notre petite parcelle de planète.

Les deux démarches « Charte intercommunale pour l'Environnement » et « Agenda21 » se complètent car définies et mis en œuvre en tenant compte de la répartition des compétences entre l'Agglomération, les communes membres et les EPCI qui interviennent sur le périmètre commun.

Compétences	Compétences communales « Mouans-Sartoux » 10300 habitants – 1352 ha	Compétences partagées « Pôle Azur Provence » 72500 habitants – 8103 ha	Compétences déléguées
SOLIDARITÉ COOPÉRATION	CCAS, OMAJ Vie associative	Soutien aux associations et organismes pour l'insertion	
SANTE	Prévention, Insalubrité Hygiène et sécurité : en interne	Pollutions de l'Air / Bruits	Hôpitaux à Grasse- Cannes Air : adhérent ATMOpaca
SECURITE	Le Maire et Police Municipale PPRIF, PPRI, PPRN, PEB		Gendarmerie SDIS 06
ACCES A LA CONNAISSANCE	Ecoles Élémentaires	Soutien à l'installation d'une unité d'enseign. supérieur liée au Pôle de Compétitivité PASS	Collège Public en compétence départementale
CULTURE	Centre Culturel Médiathèque – Cinémas	Musée International Parfumerie Jardins du MIP	
SPORT ET LOISIRS	ALSH, Petite Enfance crèches-HG Ecole des Sports Aides aux associations Gymnase et stades municipaux	Les activités qu'une commune seule ne soutiendrait pas : Piscine, Escrime, Cirque	Gymnase associé au collège et en gestion départementale
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICULTURE, TOURISME	Commerces de proximité Pôles commerciaux Tourisme – Hôtellerie Agriculture	Majorité des Parcs d'activités industriels (80ha) Pépinière d'entreprises (en cours) Projet de FISAC – Tourisme	
EMPLOI	Espaces Activité Emploi	Maisons de l'emploi Grasse et Val de Siagne PLIE	
URBANISME HABITAT - LOGEMENT	Droit des sols – PLU Mise en œuvre objectifs PLH	Politique de la Ville : ANRU, OPAH Elaboration et animation du PLH Zone intérêt communautaire St marc	SCOT (SCOT-Ouest 06)
DEPLACEMENTS TRANSPORTS INFRASTRUCTURES	Transport interne (activités périscolaires, activités associatives) Voirie communale	Pôles intermodaux Voirie intercommunale	Transports Urbains SILLAGES, ENVIBUS, TAM-CG06, Région-Paca TER
BIODIVERSITE RESSOURCES NATURELLES	Eau et Assainissement Espaces Naturels & Forêts (ONF) espaces verts urbains	Environnement Mise en œuvre de la Charte pour l'Environnement Déchets : collecte	Déchets traitement part agglo : SIVADES part Mouans-Sx : SIDOM Rivières (SISA)
ÉNERGIE	Pôle Economie de Flux depuis près de dix ans	Pôle Economie de Flux Récent (Grasse Vallée Siagne)	
GESTION RESPONSABLE ET SERVICES COLLECTIFS AU PUBLIC	Bâtiments communaux Aires de sport et jeux REGIES MUNICIPALES pour : Eau, assainissement, transports internes, pompes funèbres, loisirs, crèches, restauration municipale...	Bâtiments intercommunaux : piscines, cirque, escrime, salle polyvalente, MIP <u>Accueil du public pour</u> : logement, dév économique, collecte des déchets	

- o DTA et absence de SDAU, vers un nouveau SCOT sur le bassin Cannes-Grasse

Au printemps 2009, alors que le Grenelle 1 de l'environnement s'achève, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est lancé dans l'ouest du département, c'est-à-dire le bassin Cannes-Grasse élargi aux communes du haut pays grassois (ou communauté de communes des Monts d'Azur) ; le but de cette démarche étant de mettre en cohérence et de coordonner les politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, d'environnement et de déplacements.

Ce projet de SCOT est d'autant plus important qu'il viendra combler l'absence de SDAU annulé depuis 1996, et permettra de relire la « Directive Territoriale d'Aménagement » (DTA) en vigueur depuis décembre 2003. Mais le contexte du Grenelle étant là, et le « **SCOT-ouest** » ayant obtenu le statut de SCOT-Grenelle, nous espérons qu'il validera et renforcera les options qui seront prises sur notre territoire, celles que nous voulons en cohérence avec les cinq finalités du développement durable qui fondent les démarches de type « cadre de référence », les mêmes finalités autour desquelles se sont organisées les réflexions du Grenelle.

Nous pensons bien sûr à l'attention dont devront bénéficier tout particulièrement « les espaces naturels », la relance de « l'agriculture périurbaine », le « commerce de proximité » mis en danger par les 300000 m² de grandes surfaces commerciales en projet dans les Alpes-Maritimes. Nous pensons également à la gestion des déchets, au développement des « transports en commun en site propre », sur les axes Nord-Sud mais aussi Est-Ouest. Il est compréhensible qu'avec une vue globale et précise de l'évolution des TCSP dans le bassin, nous pourrions mieux anticiper les conditions et les règles d'aménagement sur notre commune souvent citée dans les projets de transport car à la croisée des chemins entre Cannes et Grasse mais aussi entre La Bocca et Le Plan de Grasse ou Sophia Antipolis.

1.4 RELATION AVEC LA DIREN ET L'ARPE

Depuis le déroulement de la « Charte pour l'environnement » du Pôle Azur Provence, entre 2003 et 2005, nous savions Georges Blanchard, pionnier des "chartes" en région-paca, aurait aimé voir s'élargir la démarche intercommunale à des enjeux sociaux ou économiques interférents sur ceux de l'environnement. La jeunesse de la communauté d'agglomération ne le permettait pas.

En mars 2005, Mouans-Sartoux décide d'engager la révision de son PLU. Durant les mois d'été, la DIREN nous propose de devenir « commune expérimentale » de la démarche « cadre de référence » pour les projets d'Agenda21.

Outre le soutien financier proposé, nous apprécions surtout la confiance qui nous est faite et l'attente qu'elle exprime. Karine Bonacina pour la DIREN avec ABCD Durable nous font découvrir l'originalité mais aussi la difficulté de la démarche appliquée à un PLU. Pour autant, nous percevons l'intérêt d'aboutir à un document de PLU compatible avec les finalités du développement durable. En mars 2006, le BET ZOGMA et Karine Bonacina nous rencontrent pour le lancement de la démarche.

A compter de juin 2006, nous travaillons avec le BET AAP Alain Philippe désigné pour nous accompagner à la fois sur la révision du PLU et la démarche Agenda21. Conscients que cette démarche est nouvelle pour un BET habitué à travailler selon les recommandations du code de l'urbanisme, nous veillons à vérifier, avec le concours de Jean-Marie Gleizes pour la DREAL, que la méthodologie convenue dans le « cadre de référence » soit bien prise en compte. Cette phase de réglage initial ralentit le rythme prévu pour le lancement concomitant du PLU et de l'Agenda21.

La DREAL témoin sur la Région de ces mêmes difficultés, organise avec Jean-Marie Gleizes fin novembre 2006, un séminaire sur Marseille ouvert aux élus, aux techniciens des services de collectivités et aux urbanistes et professionnels de l'aménagement. Cette étape sera utile pour progresser dans la démarche.

Fin 2006, pour nous accompagner dans ce projet, l'ARPE-paca nous propose ses services. A l'époque, elle avait peu d'expérience dans la région sur les problématiques d'aménagement du territoire. Mais se sachant aidée dans son réseau par une expérience plus avancée comme en Midi-Pyrénées, elle a souhaité collaborer avec nous, à compter de début 2007.

En somme, une assez longue période de maturation dans la méthodologie pour une articulation cohérente entre les contraintes d'un PLU, les caractères d'une démarche Agenda-21, et les degrés de sensibilisation des animateurs de la démarche. Pour autant cela n'empêche pas le démarrage de la phase diagnostic dont il est rendu compte plus loin.

1.5 LES RAISONS DU LANCEMENT DE LA DEMARCHE AGENDA 21

Outre les raisons principales évoquées en page 4 sur la motivation du porteur de projet et l'originalité d'une démarche intégrant « révision du PLU » et Agenda21, de raisons plus techniques nous y encourageaient.

- Un PLU couvre inévitablement « **l'intégralité du territoire** » de la collectivité qui en a l'initiative, c'est donc un atout favorable à une démarche Agenda21 telle qu'elle est attendue désormais.
- les deux démarches ont une grande similitude quant aux étapes qui marquent l'avancement de chaque procédure :
 - une phase DIAGNOSTIC, suivie de
 - une phase ORIENTATIONS, sur lesquelles s'appuient le PADD du PLU et la STRATEGIE pour l'Agenda 21, et
 - une phase "mise en œuvre" avec pour le PLU un "**règlement**" et un "**programme d'actions**" pour l'Agenda21.

Cette organisation générale commune aux deux démarches invite à les mener conjointement au moins pour les deux premières étapes : DIAGNOSTIC et ORIENTATIONS, car la troisième étape obéit à des contraintes réglementaires spécifiques au code de l'urbanisme. Cette démarche commune augmente les chances de cohérence entre les orientations du PLU et celles de l'Agenda21.

1.6 L'ORGANISATION ET LE PILOTAGE DE LA DEMARCHE

L'organisation et le pilotage de la démarche sont détaillés en chapitre 4, mais il est peut être utile de les résumer ici

POUR LE PILOTAGE

> **Un comité de pilotage Agenda21** : présidé par le Maire, il est composé des membres du « comité technique élargi » avec des représentants des services de l'Etat, des chambres consulaires, des associations agréées et intéressées, des collectivités territoriales concernées par la démarche...

> **Un comité technique élargi** : il est présidé par me Maire et comprend les membres du « comité technique » élargi aux adjoints et élus concernés (c'est ici que sont validées les étapes Diagnostic, Orientations et Programme d'actions)

> **Un comité technique** : il comprend le maire, le directeur de cabinet, et l'équipe projet

> **Une équipe projet** : elle est composée de l'élu Délégué à l'urbanisme, du technicien Directeur de l'urbanisme, avec les techniciens du BET

POUR LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

> Les réunions de concertations thématiques (eau, agriculture, logement, personnes handicapées, ...)

> Les réunions d'acteurs (artisans et industriels, commerçants, personnels des services de la ville, associations,...)

> **Les ATELIERS-21** sur des thématiques émanant du Diagnostic ou des orientations, ils sont ouverts à l'ensemble de la population et à la société civile

> **Les FORUMS-21**, prévus pour valider les grandes étapes de la démarche (diagnostic, orientation, actions), ils sont ouverts à l'ensemble de la population et à la société civile

ATELIERS et FORUMS sont préparés par le comité technique

Les réunions de concertation thématiques ou d'acteurs sont préparées par les services, l'équipe projet ou l'élu référent en relation avec les élus concernés selon le sujet envisagé.



2. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

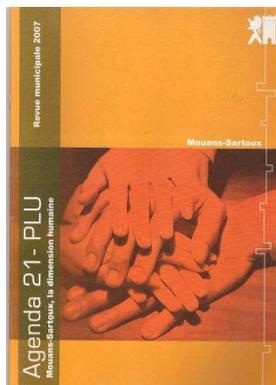
2.1 SUR LA DEMARCHE UTILISEE

Pour étayer la démarche conjointe de « révision du PLU » et d'« Agenda21 », un diagnostic est engagé à compter de **septembre 2006** en veillant à mobiliser les personnes concernées par la démarche c'est-à-dire les entreprises et associations, animateurs de la vie économique et sociale sur la commune, ainsi que le personnel des services municipaux. Ces réunions d'écoute mais aussi de recensement de propositions, aboutissent en **février 2007** au **premier FORUM-21** de présentation de la démarche Agenda-21.

Parallèlement, le bureau d'étude « A.A.P. »¹ rassemble les éléments d'information ou les témoignages susceptibles de composer et d'étayer l'état des lieux du territoire : les études disponibles les plus récentes provenant des services de la commune ou de l'agglomération « Pôle Azur Provence », les statistiques les plus récentes venant des services de l'Etat ou des Chambres consulaires, les avis d'élus et responsables de différents services de la commune.

Les premiers éléments recueillis sont présentés en **juin 2007** à l'occasion d'**ATELIERS-21**. Ceux-ci permettent de valider, renforcer ou corriger des enjeux déterminants quant à l'évolution du territoire et à la qualité de vie de ses habitants.

Les points de vue significatifs de la population sont regroupés dans les pages « *au crible des habitants* »



Le Diagnostic « Agenda21-PLU » peut être présenté à la population dès septembre 2007. Mais nous entrons en période électorale pour les élections municipales de mars 2008 ; et à compter du 1^{er} septembre, une « réunion publique Agenda21 » peut être considérée comme entrant dans la « campagne de promotion électorale de la gestion de la collectivité ».

Pour cette raison, la restitution publique du Diagnostic en Forum21 est différée.

Mais il est encore temps d'informer la population de l'état du travail réalisé en concevant et diffusant un document reprenant les éléments principaux du DIAGNOSTIC recueillis par le BET et lors des concertations. Ce document de 48 pages prend la forme d'un numéro spécial du bulletin municipal : « **"Agenda21-PLU" - Mouans-Sartoux : la dimension humaine** ».

Cette plaquette est distribuée à 4800 exemplaires à chaque foyer de la commune. Elle sera réimprimée dans les mois qui suivent pour répondre aux demandes.

Dans l'attente de la restitution publique du DIAGNOSTIC, des réunions complémentaires de concertation sont organisées vers les industriels, les commerçants et les réseaux concernés par l'intégration des personnes handicapées.

Les élections passées et le conseil municipal étant renouvelé à près de 50%, les nouveaux élus ont besoin de temps pour s'organiser, et s'informer sur les missions des services. Il faut aussi qu'une formation minimum soit assurée sur les dossiers importants en cours. Le travail sur le PLU-Agenda21 reprend en septembre 2008, et le diagnostic est présenté en « comité technique élargi » en octobre 2008.



Pour diversifier les supports d'information vers les habitants, **le Diagnostic est mis en accès libre sur le site internet de la commune**, en veillant bien à préciser que ce document peut être modifié, complété, mis à jour jusqu'à la fin de la démarche PLU-Agenda21.

Après sa présentation au « **comité de pilotage-Agenda21** », en novembre 2008, le diagnostic « Agenda-21.PLU » est restitué à la population lors du **deuxième FORUM-21** en **décembre 2008**,

Quelques jours plus tard, il est validé en réunion des « **personnes publiques associées** » instance obligée de consultation dans la procédure de révision du PLU. Le travail réalisé donne lieu à un échange intéressant entre les participants à cette réunion. Il conforte les animateurs de la démarche à poursuivre leur travail.

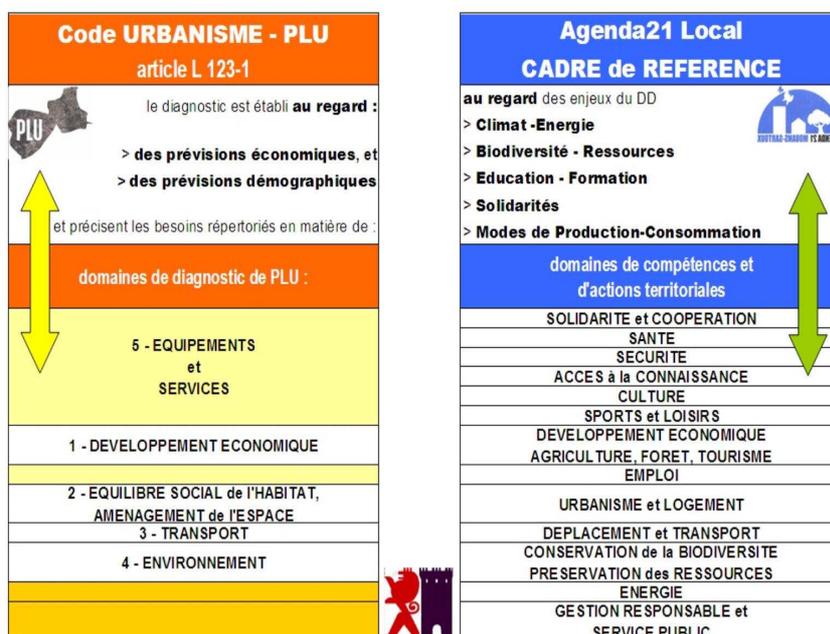
¹ En octobre 2009, le bureau d'étude AAP (Alain Philip) cède son activité et ses travaux en cours à un nouveau BET nommé « ES-PACE urbanisme architecture » (Catherine Estellon et Denis ESchard).

2.2 SUR LA METHODE

- Plus précisément et concernant les modalités de préparation du DIAGNOSTIC pour les PLU, le Code de l'urbanisme prévoit qu'il est établi « **au regard des prévisions économiques et démographiques** » (article L123-1).

Le même code de l'urbanisme précise la nécessité de répertorier les besoins « en matière de **développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services** ».

La lecture de ces recommandations fait écho à bon nombre de PLU dont les présentations sont assez souvent découpées selon le schéma « travailler, habiter, se déplacer, accéder aux équipements », autant de fonctionnalités qui ont permis un progrès dans les réflexions urbaines inspirées de travaux de Le Corbusier et de sa génération, sans pour autant vraiment intégrer les problématiques de l'énergie, de l'épanouissement des personnes, des modes de production ou de consommation des consommations d'espace avec les lotissements,...



Or, dans une démarche Agenda21, le regard à porter sur le territoire évolue, se déplace. Il prend en compte les cinq finalités du développement durable appliquées aux domaines de compétence de la collectivité.

C'est donc la mise en compatibilité de ces deux approches qui représente l'exercice le plus difficile, car nous savons que pour être recevable, un PLU doit répondre à ses exigences réglementaires.

Le projet initial de la cellule « urbanisme » de la ville est d'aboutir à un diagnostic qui permette d'Observer, Comprendre, Analyser « l'aménagement de l'espace » dans chaque domaine de compétence présent sur le territoire et au regard des cinq finalités du développement durable.

Finalités DD >	Changement climatique et atmosphère Energie	Ressources, Biodiversité, milieux, risques	Epanouissement Education Formation Santé	Cohésion Solidarité Equilibres	Production et consommation responsables
AMENAGEMENT DES ESPACES					
V Compétences					
Solidarité et coopération décentralisée					
Santé					
Sécurité (risques naturels et technologiques)					
Sécurité (prévention des incivilités)					
Accès à la connaissance					
Culture					
Sport et loisirs					
Développement économique					
Tourisme					
Agriculture et gestion des forêts					
Emploi					
Urbanisme, aménagement, logement					
Déplacements, transports et infrastructures					
Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles					
Energie					
Gestion responsable et services au public					

Cette hypothèse de travail n'est pas jugée réalisable par les urbanistes responsables de l'aboutissement de notre projet de PLU et Agenda21. D'autres approches ont été envisagées mais en permanence prime, outre l'expérience et la compétence reconnue, le souci compréhensible d'aboutir à un PLU recevable au regard du code de l'urbanisme,

Au final,

le diagnostic est donc préparé pour être présenté selon le schéma suivant, un découpage qui le rend compatible avec les habitudes de lecture propres aux révisions de PLU :

Thématiques de présentation du DIAGNOSTIC communes au PLU et à l'Agenda21	Éléments du diagnostic attendus par l'article L123-1 Du Code de l'Urbanisme Pour préciser les besoins en matière de :
- Démographie et Logement, Déplacements et Aménagements,	équilibre social de l'habitat, transports, aménagement de l'espace,
- Environnement : Espaces Naturels et Biodiversité, > Eau et Assainissement, > Déchets, > Qualité de l'Air, Effet de Serre, > Energie,	environnement,
- Economie	développement économique,
- Risques Nuisances et Santé Publique	
- Vie Associative et Municipale	équipements et de services.
- Fonctionnement de l'administration Communale	

Au-delà de ce découpage qui ne laisse pas apparaître de lien évident avec les problématiques d'un développement durable et soutenable, il est utile de lire en chaque fin de chapitre :

- la page d' « **Éléments de transversalité** », une page qui permet de vérifier si les trois volets du développement durable ont bien été considérés : social, économique, environnemental.

En outre, et en fin de chaque thématique :

- **des pages de bilan** reprennent de manière synthétique les « **ATOUTS ET OPPORTUNITES – FAIBLESSES ET MENACES** » de chaque problématique. Elles sont retraduites sous la forme d'un tableau : « **PERSPECTIVES ET ENJEUX** », fort utile pour la suite de la démarche dans les phases « orientations » et « programme d'actions »

La qualité de la démarche eut-elle été meilleure avec une traduction plus explicite des AFOM et ENJEUX en regard des cinq finalités du développement durable ? La cellule urbanisme l'aurait souhaité. Mais cela n'a pas empêché de poursuivre le travail en cherchant continuellement à croiser AFOM, ENJEUX, ORIENTATIONS ou PROJETS d'ACTION avec les 5 finalités ne cesse de nous préoccuper.

2.3 ELEMENTS DE SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Ils sont présentés sur les 9 pages qui suivent et selon le schéma de présentation retenu :

- Démographie et Logement, Déplacements et Aménagements,
- Environnement :
 - > Espaces Naturels et Biodiversité,
 - > Eau et Assainissement,
 - > Déchets,
 - > Qualité de l'Air, Effet de Serre,
 - > Energie,
- Economie
- Risques Nuisances et Santé Publique
- Vie Associative et Municipale
- Fonctionnement de l'administration Communale

a. DEMOGRAPHIE, DEPLACEMENTS ET AMENAGEMENT

<> HABITAT et LOGEMENT / TRANSPORTS / STRUCTURE URBAINE :

pour un accès à la ville et à ses services, plus proche et plus facile, dans un cadre de vie agréable pour tous.

En 2010, la population de Mouans-Sartoux est de **10300 habitants**.

Entre 1990 et 2005 : la population a augmenté de 2278 habitants
Sur les 15 années précédentes, elle avait augmenté de 4390 habitants

Si le projet de logements collectifs du début des années 1970, avait vu le jour sur la commune, la population avoisinerait aujourd'hui 40000 hab.

en 2005 > 67 % des logements sont de l'habitat individuel et pavillonnaire.

Avec la construction du quartier de La Grande Pièce, de 1999 à 2005, la croissance annuelle des logements collectifs passe de -0.11 % à 11 %, tandis que la progression du logement individuel tombe de 3.12 % à 1.49 %.

L'incidence foncière sur le coût du logement est telle que 70% des actifs dans le département relèvent du logement social.

Un étalement urbain engagé dans les années 1950-1960, période de crise économique pour les paysans qui cultivent la fleur.

En 50 ans, les consommations de sols en m² par habitant ont été multipliées par 10 passant de 41 à 430m².

Avec une démographie de +2 % et le maintien d'une consommation d'espace de 380 m² par personne arrivante, ce serait 100 ha de plus en étalement urbain : ce qui n'est pas souhaitable pour la commune compte tenu de son identité, de sa structure et de son fonctionnement urbain.

En 2003, avec le trafic de la pénétrante Cannes-Grasse, environ 105 000 déplacements motorisés s'effectuent quotidiennement dans la commune.

Les emplois situés sur le territoire communal réduisent d'environ 35 % les déplacements vers les bassins d'emplois voisins.

Atouts	Enjeux
<p>Une évolution démographique contenue.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La consommation d'espace (par personne accueillie) est contenue grâce aux logements collectifs construits près du village. - La centralité des équipements publics incite la population à utiliser des <i>modes de déplacements doux</i>. - La réouverture en 2005 de la "voie ferrée" au trafic voyageur TER grâce à une mobilisation pour sa préservation pendant 30 ans. - La pratique du « pédibus » et du « vélobus » avec les enfants. - Près de 27 % de déplacements internes à la commune sont réalisés en mode doux (marche, vélo) <p>Une politique forte de réserve foncière préservant les espaces naturels.</p>	<p>Répondre aux besoins en logements sociaux et en transports collectifs tout en arrêtant l'étalement urbain, et en préservant les espaces naturels.</p> <p>MAITRISER L'URBANISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - en privilégiant la transformation du tissu urbain proche du village ou de quartiers périurbains, - en arrêtant le mitage - en améliorant la proximité avec les quartiers péri-urbains, - en renforçant l'attractivité et l'accessibilité de la ville avec des commerces et des services de proximité - en adaptant les formes urbaines permettant d'accueillir de nouveaux habitants tout en respectant la diversité et l'identité des quartiers - en prévoyant des lieux favorables aux échanges intergénérationnels <p>PRESERVER LES ESPACES NATURELS, et limiter les nuisances</p> <ul style="list-style-type: none"> - en affirmant la présence des espaces naturels dans le paysage communal en protégeant et en mettant en valeur le patrimoine architectural et urbain - en préservant et créant des trames et coulées vertes - en soutenant la mise en place d'un réseau de transports en commun cohérent, performant et intermodal - en améliorant les cheminements piétons et cyclables (parcs vélo). <p>AMELIORER L'OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en construisant un quota annuel moyen de logements sociaux, dans un souci de mixité sociale. - en inscrivant des servitudes de mixité sociale et en développant la négociation avec les acteurs - en permettant aux jeunes adultes, actifs et en début de vie professionnelle ou aux ménages défavorisés d'accéder à l'ensemble du parc de logements, - en orientant les projets d'aménagement pour développer l'offre locative conventionnée, l'accession à la propriété aidée.
Faiblesse	
<p>Une population en vieillissement Une accessibilité économique au foncier et au logement difficile</p> <p>Un déficit de logements sociaux : 3.63 % de logements sociaux,</p> <p>Un étalement urbain qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - complique l'organisation du transport en commun (TC) dans les quartiers d'habitat dispersé, - favorise l'usage de la voiture - limite la mixité sociale. - fragilise les paysages <p>Un fort trafic routier facteur de <i>pollution de l'air, d'émissions de polluants et de gaz à effet de serre.</i></p> <p>Une offre de TC éclatée entre 5 AOTU. Une inter-modalité TER, bus, modes doux quasi inexistante. Aucune des lignes existantes de TC ne répond aux <i>principes et aux règles d'accessibilité</i></p> <p>Une trame verte insuffisante dans les espaces périurbains.</p>	

b. ENVIRONNEMENT <> ESPACES NATURELS, BIODIVERSITE, ET PAYSAGES

Dans le secteur des Maures, la municipalité met à la disposition d'un berger des terres à pâturer. L'action communale s'inscrit ainsi dans une **démarche d'agro pastoralisme**.

Elle favorise la biodiversité tout en assurant une protection contre l'incendie et un débroussaillage à moindre frais du sous bois.

La politique d'acquisition foncière a conduit la commune à **maîtriser 180 hectares** de forêt communale dont 100 hectares de forêts ont été acquis entre 1975 et 2006.

Entre 1954 et 2004, la superficie des espaces à dominante naturelle s'est notablement réduite : environ 30 % de ces espaces ont été urbanisés.

Dans le cadre du contrat Etat-ONF 2007/2011, **l'ONF aide les communes à mettre en place un «plan de gestion»** garantissant que l'espace forestier est géré selon des modalités soutenables et durables. Ces modalités définies dans le cadre du schéma européen de certification forestière (PEFC), visent à éviter les pollutions, à lutter contre l'effet de serre et à intégrer à sa gestion le changement climatique.

4 espaces paysagers sensibles :

- les espaces naturels (bois, parc d'activités, ripisylves)
- les espaces agricoles
- le Piémont Est caractérisé par ses restanques et le passage de la Siagne
- le centre-ville historique construit suivant un plan quadrillé.

2 ZNIEFF :

- **Le Bois des Maures et la Forêt de Peygros**, qui rassemblent de nombreuses espèces de l'avifaune et une grande diversité de biotopes et substrats
- **La Forêt de Peygros et de Pégomas**, caractérisées par une diversité de biotopes à différents stades de végétation et des espèces caractéristiques des milieux humides, des prairies naturelles ou friches.

Atouts	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Une municipalité engagée pour l'agriculture pour mettre en valeur l'agriculture régionale et apporter un soutien aux producteurs : campagne pour une agriculture durable, motion votée en conseil municipal de soutien à la cause défendue par Kokopelli, Marché Gourmand, Fête du Miel, réflexions autour du thème agriculture durable et alimentation responsable, etc - Une gestion efficiente du patrimoine forestier notamment par : une politique d'acquisition foncière, une protection incendie optimisée, l'adhésion à l'association « Communes Forestières », le contrat Etat - ONF 2007/2011 - Une richesse faunistique et floristique comprenant les ZNIEFF, zone d'intérêt biologique remarquable et grands ensembles naturels riches - Une forte volonté de protéger les milieux naturels - Des sites remarquables écrans naturels de la commune - La Charte Agricole de la CAPAP pour préserver l'agriculture 	<p>CONFORTER LES ESPACES AGRICOLES pour protéger les paysages, agir contre l'érosion des sols, réduire les risques naturels (incendies, inondations), entretenir les espaces naturels, valoriser les terres utiles à l'alimentation humaine, maintenir des milieux propices à la biodiversité, contenir l'étalement urbain</p> <p>PERENNISER LES ESPACES FORESTIERS : intégration de la forêt aux actions de développement territorial (forêt, pastoralisme, préservation de la ressource en eau, diversité biologique, loisirs, liaisons douces avec la ville...), information des usagers de la forêt, intégrité des massifs, appui sur un schéma de bonne gestion de la forêt, bon usage des ZNIEFF</p> <p>PRESERVER ET PERENNISER LES ECOSYSTEMES : protection incendie, points d'accueil et d'information des citoyens, interactions entre secteurs (corridors écologiques, continuités fonctionnelles ...), maillage des espaces naturels et liaison avec les espaces centraux, extension de la <i>maîtrise foncière communale</i>, limitation de la diffusion des habitations individuelles, cohérence des enjeux aux bonnes échelles.</p> <p>VALORISER SITES ET PAYSAGES avec des continuités urbaines, des trames vertes, une agriculture raisonnée de proximité, des zones d'interface entre espaces urbanisés et trames vertes, un espace public maîtrisé, des modes de circulation et des voies hiérarchisées et organisées, la préservation du patrimoine rural architectural et paysager : canaux, petits ponts, murets, puits, bassins, bastides, alignements d'arbres remarquables,</p>
Faiblesse	
<ul style="list-style-type: none"> - Des surfaces agricoles restreintes par la pression foncière - Des espaces naturels fortement morcelés et repoussés en limite communale à cause de la topographie communale et du développement d'une urbanisation diffuse - Des espaces naturels menacés : difficilement accessibles par mode de déplacement doux, pas d'aménagements adaptés à la promenade, ils sont parfois localisés sur des propriétés privées, le mitage des différents espaces rend leur gestion difficile, les pollutions, la déprise agricole, disparition des coulées vertes,... - Des espèces et des biotopes rares mis en péril par le feu, la méconnaissance et la fréquentation élevée - Un paysage menacé par l'urbanisation 	

C. ENVIRONNEMENT <> GESTION DE L'EAU

... l'eau : une ressource naturelle dont l'importance pour la vie de l'humanité est telle qu'elle doit être considérée comme un « bien public ».

3 sources en eau qui couvrent près de 70% des besoins.

Une eau distribuée de très bonne qualité bactériologique, selon les rapports DDASS.

Un service de l'eau assuré en régie municipale autonome (RME) pour 4700 foyers

Une régie performante :

- supervision de la production d'eau potable : télé-contrôle, téléalarme, télégestion,
- surveillance en continu de la qualité et de la quantité de l'eau à fournir à chaque instant
- vision centralisée, claire, globale et dynamique de l'ensemble réseau/usines.

Une régie solidaire :

- un prix de l'eau défini au plus près des coûts réels, inférieur à celui des communes limitrophes,
- une double tarification bénéfique pour les résidents sédentaires et les petits consommateurs,
- 1% de son budget affecté à des actions humanitaires pour favoriser l'accès à l'eau.

La consommation d'eau augmente en moyenne de 10m3 par hab/an, entre 1996 et 2005.

Sur les 27 captages présents, 14 ne présentent plus de marge par rapport au droit de tirage prédéfini.

Le SDAGE RMC date de déc. 1996
Un programme d'actions 2008-2010 est en cours

La Mourachonne, une rivière mise à mal par les rejets ponctuels industriels et urbains depuis l'amont grassois :
arrêté d'interdiction partielle de pêche pour teneur excessive en PCB – PolyChloroBiphényles- (04/01/2010).
PCB : effet négatif sur les capacités de reproduction des poissons / lien établi avec le cancer colorectal

Atouts	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Des ressources en eau situées sur le territoire communal et de bonne qualité - Une gestion de l'eau efficace assurée par une Régie Municipale autonome (RME) avec des règles de gestion rigoureuse et selon des principes de solidarité - Un assainissement collectif et une STEP performants, les eaux usées sont gérées en régie municipale, bon rendement de la STEP, - Les 12 communes du bassin versant sont réunies dans le Contrat de Baie des Iles de Lérins pour coordonner leurs actions en faveur de la qualité des eaux. 	<p><u>CONFORTER LES PERFORMANCES ACQUISES DANS LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU</u> <i>et la qualité de son traitement,</i></p> <p><u>AUGMENTER LES CAPACITES DE STOCKAGE</u> en ajoutant un réservoir</p> <p><u>PERENNISER LA QUALITE DES EAUX</u> - en agissant contre les facteurs polluants : rejets urbains, industriels et agricoles, activités liées à l'eau, prélèvements abondants,...</p>
Faiblesse	
<ul style="list-style-type: none"> - Des prélèvements d'eau sur la ressource proches de la limite des seuils autorisés : les quantités d'eau disponible pour les mouansois s'amoindissent. - La demande en eau en hausse, et la climatologie défavorable à une recharge suffisante laissent entrevoir des difficultés à venir - Un approvisionnement extérieur en eau potable nécessaire : la demande en volume d'eau évolue plus rapidement que la croissance de la population. - Des ressources en eau et des capacités de stockage insuffisantes. - La pollution impacte le fonctionnement de la STEP : rejets industriels, parasites - La Mourachonne, une rivière encore polluée et ce malgré l'amélioration du traitement des eaux d'assainissement. - les boues de station d'épuration sont compostées à Tarascon (84) - Le SDAGE-RMC existe depuis 1996, mais absence de SAGE, de contrat de rivière sur le bassin de La Siagne. 	<p><u>ECONOMISER L'EAU POTABLE,</u> - en sensibilisant le public et les services municipaux - en généralisant les dispositifs d'économie d'eau</p> <p><u>S'ENGAGER VERS UNE GESTION ALTERNATIVE DES EAUX DE PLUIE, AVEC DES TECHNIQUES ADAPTEES</u> - en limitant la perméabilisation des sols - en dirigeant vers des bassins de rétention : les eaux de toitures, les eaux non infiltrées dans le sol, les eaux de ruissellement des voiries</p>

d. ENVIRONNEMENT <> GESTION DES DECHETS

Pôle Azur Provence assure la **collecte** des déchets ménagers et assimilés pour les cinq communes membres.
Le syndicat intercommunal SIVADES assure la gestion des **déchetteries** et le **traitement des déchets**, pour le compte des 12 communes du bassin de la Siagne dont celles de Grasse et Cannes .

SIVADES :

Population : 170 000 hab, dont
Cannes:70000h, Grasse: 48000h
Tonnage traité : 150 000 tonnes/an
Production de déchets en 2005 :
-territoire SIVADES : 2,43 kg/jour/hab
-territoire agglo PAP : **1,78 kg/jour/h**
-territoire national : 1,2 kg/jour/hab
A MOUANS-SARTOUX moins d'OM :
OM 2009 : 4750 T / 5618 T en 2006
Le tri sélectif entre 2002 et 2006 :
- **OM produites** : - **9.2 %**
- papier collecté : + 18%
- verre collecté : -2.41 %
- emballages collectés : -18.73 %

En 2008, le traitement ultime des ordures ménagères du SIVADES est confié au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de La Glacière et à l'usine d'incinération d'Antibes pour les OM de Mouans-Sartoux.

La fermeture du CET de la Glacière (en 2009) déporte le traitement des déchets du SIVADES hors des Alpes-Maritimes (Septèmes, 13) :

une solution coûteuse (2M d'euros en surcoût annuel), source de nuisances dues au transport et contraignante pour les populations riveraines du CET de Septèmes,

une solution exceptionnelle en attendant la définition technique et géographique d'un *projet local de « valorisation organique »*.

Des questions en débat :

- sur la nécessité d'un CVE si sur le département en 2015 le recyclage matière atteignait 45%* des DMA (20% actuellement), et si la production de déchets venait à diminuer de 15%* d'ici à 2012,

**recommandations du Grenelle*

- sur le devenir du CVE s'il n'y avait plus assez de déchets pour le maintenir en fonctionnement

- sur les nuisances d'un incinérateur pour la santé des riverains,

- sur les possibilités de répartir des CVO plutôt que d'en avoir un seul dont le volume fragiliserait le paysage (emprise de 8 à 10 terrains de foot)

- sur la capacité de traitement du CVO qui induirait ou non l'accueil des déchets venant de tout le département

Atouts	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Les habitants, les entreprises et les services de la commune ont une expérience du tri sélectif depuis le début des années 1980 - La commune est co-fondatrice de l'usine d'incinération d'Antibes, gérée par le SIDOM. A ce titre, ses déchets OM sont traités par l'usine du SIDOM - Une bonne gestion globale des déchets et équipements: une déchetterie, une collecte sélective efficace, avec de nombreux points d'apport volontaire, répartis sur l'ensemble de la commune. - Une bonne sensibilisation pour le tri des déchets : pour le verre et pour le papier, les quantités triées et collectées sont supérieures aux moyennes nationales - le bon impact des actions de distribution de composteurs pour éviter le brûlage ou le traitement des végétaux en déchets 	<p><u>PERENNISER LES SYSTEMES EFFICACES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en maintenant et en créant de nouveaux équipements si nécessaire <p><u>PREVENIR LA PRODUCTION DES DECHETS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en mobilisant et en sensibilisant encore plus largement l'ensemble des acteurs locaux. Aider les industriels à mettre en place des actions en amont pour éviter une trop forte production de déchets, et guider les consommateurs dans leur choix d'achat et de consommation.
Faiblesse	
<ul style="list-style-type: none"> - Hormis le traitement des OM de Mouans-Sartoux, incinérées à 10 km par l'usine du SIDOM à Antibes, le traitement des autres communes du Pôle Azur Provence (tri, valorisation, élimination) s'effectue hors de son territoire. - Des quantités de déchets trop importantes même si la quantité d'ordures ménagères produites par jour et par habitant en moyenne sur Mouans-Sartoux est en baisse - Des horaires d'ouverture de la déchetterie (SIVADES) à mieux adapter avec les contraintes des actifs - un relevé récent a fait apparaître que les « points de collecte » des déchets ne sont pas accessibles aux personnes handicapées en fauteuil. 	

A L'ECHELLE DU BASSIN
CANNES-GRASSE-ANTIBES,
La période où la **qualité de l'air oscille entre bon et très bon n'excède pas 150 jours** en 2005, soit seulement 40 % du temps.

POUR MOUANS-SARTOUX :

- **SO2** : des concentrations qui peuvent atteindre la valeur limite de protection des écosystèmes (20µg/m3)
- **dioxyde d'azote** : concentrations élevées
- **ozone** : concentration en dessous de la valeur limite de protection des écosystèmes
- **particules** : concentrations élevées
- **monoxyde de carbone** : faible concentration (à la limite du seuil de détection des appareils de mesure)
- **benzène** : concentration proche ou supérieur à l'objectif de qualité

70 000 véhicules/jour, fortement émetteurs de polluant, transitent dans la commune

En 2004, 3,2 % du budget communal était consacré aux dépenses énergétiques.

Mouans-Sartoux est associé à la campagne Display : pose d'affiches dans les bâtiments communaux pour révéler aux usagers les performances énergétiques du bâtiment fréquenté ; essaimage de messages dans chaque bâtiment rappelant « les bons gestes » pour économiser l'énergie.

En région PACA, 50 % de l'énergie électrique provient des **centrales nucléaires** de La Vallée du Rhône. Outre les inquiétudes quant au **coût et aux risques spécifiques à cette source d'énergie épuisable**, les risques de panne sérieuse d'alimentation subsistent. Les travaux prévus pour réduire ces risques sur 20 ans (doublement et enfouissement) sont complétés par des aides financières de la Région et du CGal pour l'eau chaude solaire et le photovoltaïque.

La pollution des zones les plus urbanisées du littoral atteint les territoires de l'arrière pays.

Atouts	Enjeux
<p>Des actions communales favorables à la réduction des émissions polluantes et à l'utilisation rationnelle de l'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une maîtrise des déplacements motorisés : développement des transports en commun, pôle d'échange multimodal à la gare SNCF, opération vélobus et pédibus - Une centralité des services favorisant les modes doux de déplacements et limitant les déplacements, - Des constructions et réhabilitations de bâtiments publics intégrant les économies d'énergie (HQE, énergies renouvelables, pompes à chaleur, lampes basse consommation), Gestion Technique Centralisée, Campagne Display, état des lieux des chaufferies communales, programme Greenlight, plan Eco Energie 	<p><u>S'ENGAGER PLUS FORTEMENT DANS L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE</u></p> <p><u>POUR REDUIRE LA DEPENSE ENERGETIQUE ET L'EMISSION DE POLLUANTS</u> pour les bâtiments, les transports, pour les élus et les agents.</p> <ul style="list-style-type: none"> - en définissant des plans d'action, en donnant les moyens au personnel d'utiliser des modes de transports alternatifs - en réhabilitant des bâtiments communaux - en développant les énergies renouvelables pour les bâtiments publics - en diagnostiquant les gisements d'économies énergétiques,...
Faiblesse	
<ul style="list-style-type: none"> - Le trafic automobile est la cause principale de la pollution de l'air : concentrations élevées de dioxyde d'azote, d'ozone et de particules - Une articulation urbaine insuffisante (manque de mixité fonctionnelle) entre le centre et espaces périphériques : l'accès moins facile aux équipements entretient le recours aux modes de déplacements motorisés - L'urbanisation pavillonnaire des années 80-90 limite l'impact des politiques mouansoises : l'individualisation des mesures énergétiques et de réduction d'émissions de polluants au sein des constructions et des réhabilitations n'est pas toujours possible. - Des améliorations environnementales prévues sur la commune peuvent être remises en cause par des pollutions émanant de territoires limitrophes. 	<p><u>MENER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET DE FORMATION</u></p> <p>afin de maîtriser la demande énergétique de tous</p>

f. ECONOMIE

La commune Mouans-Sartoux est un des pôles de dynamisme économique pour l'agglomération grasseoise Pôle Azur Provence, grâce à une offre diversifiée de services adaptée aux besoins de proximité
Tertiaire : 65% des entreprises
Construction : 20%
Industrie : 13%

6 pôles d'activité diversifiés dans l'industrie, le commerce et l'artisanat.
- un centre ville attractif par son village et son boulevard urbain
- la proximité de la gare TER,
- de nombreux parkings gratuits
- de nombreuses manifestations.

Le PLH approuvé en 2009 a fait apparaître pour Mouans-Sartoux un nombre d'emplois (6019) supérieur au nombre d'actifs résidents sur la commune (4194) en année 2005.

Une relation partenariale entre la commune et les entreprises du parc d'activités de l'Argile (150 entreprises, 1500 emplois) réunies au sein d'une association syndicale libre et où les entrepreneurs se concertent avec la ville pour veiller à la qualité de l'espace d'activités (les projets sont financés à 50% entre les l'ASSLAICA et la commune)

L'agriculture communale, comme dans tout le département, est en difficulté. Malgré cela, Mouans-Sartoux semble conserver un noyau dur d'exploitations agricoles dont 7 exploitations professionnelles (contre 9 en 1979) et 9 non professionnelles (contre 58 en 1979).

Taux de chômage : de 12% en 1999, il est passé à 7,64 en 2006 (9,33% dans le département)

Au travers de sa politique culturelle, de son réseau d'équipements et du niveau de l'offre, Mouans-Sartoux a développé un activité qualifiée de tourisme culturel, bien articulée avec un potentiel d'accueil en hôtellerie : 289 chambres pour 6 hôtels
Soit 2,8 lits pour 100 habitants tandis que la moyenne départementale est de 2,5 lits /100hab

Atouts	Enjeux
<p>Un tissu économique performant et diversifié</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le centre ville commerçant et dynamique - Des pôles d'activités de qualité localisés à proximité immédiate des axes de circulation et avec un bon niveau de fréquentation - Mouans-Sartoux est la seule commune de l'agglomération à présenter un nombre d'emploi supérieur au nb d'actifs résidents - Une présence active de structures associatives en partenariat avec l'ANPE pour aider les entreprises et demandeurs d'emplois - Une agriculture qui s'organise en développant des relations de partenariat et de solidarité avec les consommateurs : l'AMAP « les paniers de nos campagnes, JVS chantier d'insertion 'les jardins de cocagne' - Une offre touristique de qualité grâce à de nombreuses manifestations culturelles, un réseau d'équipements complet et la centralité des activités 	<p><u>PRESERVER LES ESPACES ECONOMIQUES EXISTANTS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en réhabilitant certaines zones, en favorisant les partenariats - en les accompagnant dans une démarche durable. <p><u>INTENSIFIER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE PROXIMITE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en augmentant les capacités d'accueil - en diversifiant les activités de la commune - en imaginant que le commerce de proximité peut devenir un facteur d'attractivité économique <p><u>AMELIORATION DES ECHANGES ET DEPLACEMENTS INTER-QUARTIERS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en améliorant les voies pour déplacement doux - en valorisant le partage de véhicule et en trouvant une solution de transports alternatifs
Faiblesse	
<ul style="list-style-type: none"> - Les actifs travaillent de moins en moins sur la commune ce qui implique des déplacements de plus en plus importants - Des zones d'activités saturées - Une offre foncière limitée et coûteuse pour le développement économique - Une croissance plus forte des retraités que des actifs - Une offre d'hébergement touristique à diversifier, bien que satisfaisante en hôtellerie - Une réduction continue du nombre d'entreprises agricoles depuis 1999 	<p><u>SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE PERI-URBAINE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en préservant les surfaces agricoles - en essayant de dégager de nouveaux espaces cultivables - et en favorisant l'installation de nouveaux agriculteurs - pour répondre à l'enjeu d'autonomie et de souveraineté alimentaire des régions

g. RISQUES, NUISANCES ET SANTE PUBLIQUE

↔ **Pour le RISQUE INCENDIE :**

- des ressources humaines, professionnelles et bénévoles au sein du Comité Feux de Forêt,
- des réseaux viaires et hydrants en nombre et qualité appréciés
- un centre DFCL, plateforme communale de lutte contre l'incendie
- une fête de la Forêt pour rappeler le risque feu, et la richesse du milieu naturel
- un règlement-PPRIF appliqué depuis 2005, limitant l'exposition au risque dans les zones naturelles
- des **actions préventives** en relation avec l'ONF : débroussaillage mécanique, entretien des bois et sous bois, plantation d'espèces non combustibles

↔ **Pour le RISQUE INONDATION** dans la vallée de la Siagne :

- des bassins de rétentions pour toute nouvelle construction (règle PLU).
- un bassin de rétention communal de grande capacité.

↔ **Pour la PREVENTION DES RISQUES NATURELS ET GEOLOGIQUES (PPR)**

- en révision par les services de l'Etat

↔ **Pour les risques liés au TRAFIC ROUTIER DE MATIERES DANGEREUSES.**

75 % du transport pour l'industrie de la parfumerie s'effectue par la route. mesures de prévention difficiles à appliquer : interdictions de circulation dans des horaires définis, normes à respecter, limitations de vitesse.

↔ **Pour les NUISANCES OLFACTIVES :**

Dues aux activités des industries du parfum et de l'arôme alimentaire, une action « brigades du Nez » a été mise en place avec les riverains et pour proposer des actions correctives.

↔ **POUR LES NUISANCES SONORES**

En zone urbaine, le bruit varie de 50-60 db(A) dans les rues de desserte à 70 db(A) le long des grandes artères. Aussi voir plus gênants sont les bruits issus du trafic aérien autour de l'aéroport Cannes-Mandelieu. La commune demande que le tonnage des avions soient limités à 13 tonnes.

↔ **pour LES RISQUES D'INCIVILITE :**

élaboration d'un Contrat Local de Sécurité (CLS) : sécurité, incivilités, insertion sociale et professionnelle, dispositif de prévention. (écoles, collège)

Atouts	Enjeux
<p>> FACE AU RISQUE INCENDIE : des ressources humaines, des réseaux adaptés, des locaux spécialisés pour la surveillance et l'intervention, des travaux d'entretien, des moments festifs de sensibilisation, un règlement PPRIF</p> <p>> DES RISQUES NATURELS de mouvements de terrain et inondation circonscrits</p> <p>> Peu de RISQUES TECHNOLOGIQUES (pas d'entreprise de type SEVESO)</p> <p>> Peu d'espaces urbains impactés par LA POLLUTION ET LES NUISANCES SONORES ET OLFACTIVES des infrastructures routières, grâce à la préservation de la voie ferrée pour le TER et à l'implantation de la voie rapide Cannes-Grasse vers un vallon.</p> <p>... et par de nombreuses démarches de sensibilisation aux modes de déplacements doux,</p> <p>> Peu de problèmes de voisinage, de DELINQUANCE ET D'INCIVILITE grâce aux associations dont l'OMAJ, et à la politique de prévention entretenue avec la Police municipale et la Gendarmerie</p>	<p><u>RENDRE LES TERRITOIRES MOINS VULNERABLES AUX RISQUES NATURELS ET AUX NUISANCES</u></p> <p>grâce à une meilleure maîtrise du développement de l'urbanisation</p> <p><u>REDUIRE L'EXPOSITION DES PERSONNES AUX NUISANCES ROUTIERES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en réalisant des études complètes - en installant des moyens de prévention.
Faiblesse	
<ul style="list-style-type: none"> - Le risque de destruction du patrimoine vivant et des équilibres dans ces milieux, en cas d'incendie - Des insuffisances pour la prise en compte des risques naturels, industriels et technologiques : études incomplètes, quelques liaisons viaires non réalisées pour les secours, des capacités de stockage en eau à renforcer, un transport de matières dangereuses mal contrôlé. - Des nuisances liées aux infrastructures routières et aéroportuaires dues à des survols quotidiens, au taux de motorisation élevé, à la situation géographique centrale de la commune, aux couloirs à vélos ou piétons difficiles à protéger... - Un lien à conforter entre le milieu associatif, l'action communale et la population pour prévenir les incivilités essentiellement pour les adolescents 	

h. VIE ASSOCIATIVE ET MUNICIPALE

⇔ Depuis plusieurs années, la municipalité de Mouans-Sartoux mène une politique engagée pour offrir de nombreux équipements et services de qualité à ses habitants. Impliquée avec les associations, elle encourage toutes les actions citoyennes - sportives, de loisirs, de participation dans la vie locale, de soutien scolaire, liées à la protection de l'environnement, de coopération décentralisée, etc. - qui peuvent concourir à un meilleur épanouissement des enfants, des adolescents et des adultes. Prônant l'accès pour tous à la culture, les projets culturels communaux ont actuellement un rayonnement régional, national voire international.

La politique culturelle de Mouans-Sartoux s'est principalement développée autour de la lecture, de l'art, de la musique et du cinéma.

Aujourd'hui, son offre culturelle dépasse largement celle habituellement rencontrée dans une collectivité de taille similaire. En raison de sa qualité et de sa localisation elle attire un public extérieur à la commune.

L'année 2006 en quelques chiffres :

- une 100aine d'associations culturelles, sportives, sociales, humanitaires, patriotiques, festives ou de loisirs
- 11500 adhérents impliqués dans la vie communale
- des équipements municipaux dans un rayon de 500m autour du village
- 280000 spectateurs ont fréquenté le cinéma dans l'année
- 6 600 adhérents à la médiathèque
- 2 025 adhérents aux associations
- 800 enfants et adultes fréquentent régulièrement le centre culturel
- le festival du livre s'étend sur 8500 m² ; il est classé parmi les 5 salons du livre français les plus fréquentés. Organisé sur 3 jours, il rassemble 50000 visiteurs, 350 auteurs, 175 exposants ou éditeurs et accueille 8500 élèves de la maternelle au lycée
- Environ 5000 licenciés dans les associations sportives
- 21000 m² d'équipements sportifs
- 3 écoles maternelle-primaire et 1 collège
- 1 conseil municipal des enfants
- 109 places de crèches pour 300 enfants accueillis
- 2 maisons de retraite de 150 résidents au total, 2 en construction pour 175 lits supplémentaires

Atouts	Enjeux
<p>Des équipements nombreux, de qualité et de proximité permettent un accès facile, une flexibilité des équipements et ainsi une bonne implication des habitants à la vie de la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une offre culturelle exemplaire grâce à des manifestations de rayonnement national et international, des actions passerelles entre la Mairie et la société civile qui font de la commune un pôle central culturel du bassin de vie - Une action scolaire au-delà de sa vocation première par exemple par un soutien aux enfants en difficulté et une forte sensibilisation à l'environnement - Un relai efficace des politiques communales permettant l'expression de tous avec des actions transversales et la participation de toute la population - Une commune pilote d'actions phares telles que la Prestation de Service Unique (PSU), le Plan National Nutrition Santé (PNNS), la campagne « Mouvéat » : semaine nationale de la nutrition, et récemment « Territoires de commerce équitables » - Une commune solidaire par de nombreux soutiens et projets humanitaires et un jumelage à St Auban (haut pays grassois) 	<p><u>DES POLITIQUES ET DES ACTIONS PERTINENTES A PERENNISER</u></p> <p><u>DEMOCRATISER PLUS LARGEMENT LA CULTURE</u> - en rendant plus visibles ou plus ouvertes certaines actions ou lieux</p> <p><u>RENDRE LES EQUIPEMENTS CULTURELS ACCESSIBLES A TOUS</u> Dans l'esprit de la loi de février 2005</p> <p><u>PERENNISER L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE</u> pour l'épanouissement des enfants</p> <p><u>POURSUIVRE LES ACTIONS FAVORABLES A LA DIVERSITE, A LA QUALITE</u> et à la visibilité des équipements, des services et des associations</p>
Faiblesse	
<ul style="list-style-type: none"> - Des équipements perçus comme trop centraux pour des habitants situés en périphérie : c'est leur manière de prendre conscience des effets négatifs de l'étalement urbain, freinant l'organisation des transports collectifs ou de voiries fonctionnelles - Des dynamiques démographiques à prendre en compte comme par exemple, le vieillissement de la population qui implique un besoin supérieur d'établissements spécialisés 	<p><u>ADAPTER LES EQUIPEMENTS EN FONCTION DES MUTATIONS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES</u></p>

i. FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Les initiatives municipales en faveur des grandes finalités du développement doivent être poursuivies et renforcées pour permettre une vraie durabilité de la ville, pour susciter auprès de tous les Mouansois l'envie de progresser **grâce à l'exemplarité de la commune**, de ses élus, de ses services et de son personnel.

La commune participe à la campagne Display et au Plan Eco Energie. Des mesures ont été mises en place pour **maîtriser la demande énergétique** (installation de lampes basse consommation, gestion technique des bâtiments, bâtiments HQE dont la médiathèque et le cinéma).

La majorité du personnel est sensibilisé aux **économies d'eau, d'électricité, de papier, de matières ou ingrédients consommés** pour le travail,... Mais l'organisation initialement prévue à cet effet (avec corbeilles, poubelles) semble s'être effacée au fil du temps et des remplacements de personnel. Le matériel disponible (outils de communication) pourrait être amélioré pour une bonne mise en œuvre des **consignes d'économie et tri des déchets**.

La commune a adhéré à PROCURA+, une **démarche d'achats responsables**. La démarche Agenda21 est l'occasion de faire le point et d'en étendre l'application.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est prise en compte à l'occasion de chaque nouveau projet de voirie ou de construction de bâtiment communal.

Mouans-Sartoux est partie prenante dans les **projets intercommunaux**, en cohérence ou en complément de notre démarche Agenda21 (*voir page 22 de cette synthèse*)

Dans le prolongement du diagnostic, les concertations publiques ont fait apparaître la nécessité de mettre en valeur le choix d'organiser **les services au public en régies municipales**, qu'elles soient directes ou autonomes.

Cela s'est traduit notamment par la rédaction d'un chapitre particulier dans le *bulletin spécial d'information municipale* sur la démarche « *agenda-21 et PLU... la dimension humaine* », diffusé en été 2007.

Atouts	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - La présence d'un économe de flux - Une gestion écologique des espaces verts grâce à l'utilisation d'espèces endémiques et de produits bio, sans OGM - Une collectivité engagée pour la durabilité, dynamique et porteuse de nombreux projets et pratiques "soutenables" au sein de la mairie - Des services ouverts aux demandes de la population par la proximité des équipements et services et l'ouverture le samedi matin - que ce soit pour les crèches, l'eau, l'assainissement, l'accueil de loisirs, la restauration municipale, les obsèques... les habitants apprécient les services dispensés avec compétence, avec rigueur, avec le souci du bien public, celui qui veille à ne laisser personne au bord du chemin et qui assure que l'argent public ne sert aucun intérêt particulier. C'est la raison pour laquelle les services liés à des besoins essentiels et de la compétence des communes sont assurés en régie municipale. 	<p>METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE INTERNE, basée sur une organisation et une mobilisation du personnel agissant de manière éco-responsable. Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en sensibilisant le personnel aux modes de transports alternatifs à la voiture - en créant des groupes de travail sur les pratiques durables à adopter - en rendant la commande publique responsable <p>RENDRE EXEMPLAIRE LA COLLECTIVITE DANS LA GESTION DE SON PATRIMOINE pour diminuer la consommation de ressources.</p> <p>GARANTIR DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS ET DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE pour permettre l'accès à tous aux services en pérennisant la concertation avec le public.</p> <p>Conforter les REGIES MUNICIPALES existantes, et/ou en créer de nouvelles dans l'esprit du service au public</p>
Faiblesse	
<p>Des services peu paritaires et peu employeurs de personnes handicapées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une prise en compte insuffisante de l'environnement dans les pratiques municipales essentiellement pour les déplacements et la gestion des déchets - Un défaut d'information et de formation : formations sectorielles et aucune ne concerne le développement durable - Des locaux à rénover et peu accessibles (isolation, accès aux personnes à mobilité réduite) 	

En conclusion de cette synthèse du diagnostic

Et pour synthétiser de façon un peu lapidaire cet état des lieux, Nous pourrions dire que les chantiers qui se présentent aux élus et à la population pourraient se résumer avec les mots clefs suivants et que nous précisons en conclusion de cette synthèse :

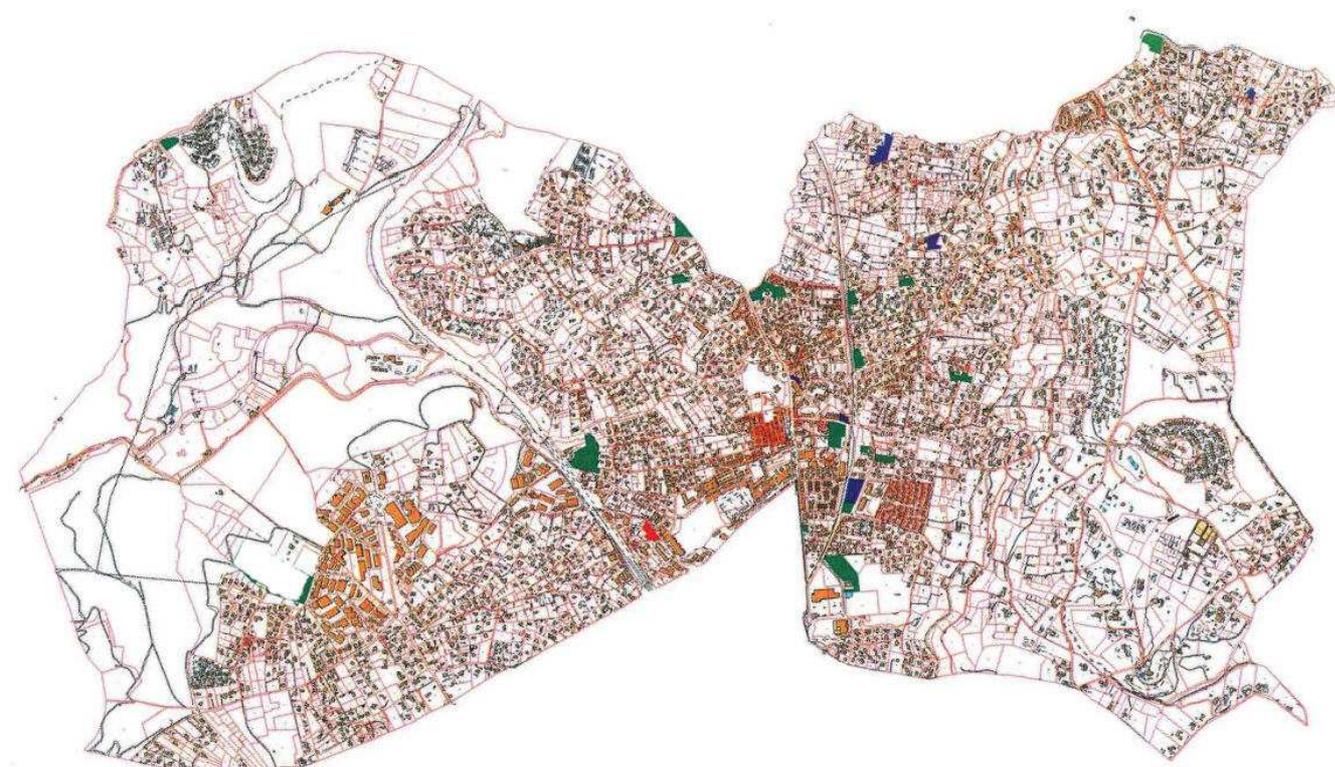
TCSP adaptés, déplacements en modes doux, énergie, densification, espaces naturels, ressource en eau, logement, santé, vie associative, animations culturelles, personnes en difficultés, accessibilité, commerces de proximité, régies municipales, agriculture, dans un souci constant de ... **concertation,**

En illustration de la spatialisation de l'un des enjeux

à titre indicatif, le carte ci-contre représente le travail en cours au sein des services et du conseil municipal pour définir en cohérence avec nos orientations des espaces dédiés à la construction de logements sociaux. Nous voulons également qu'à cette occasion, ces implantations contribuent à la densification du bâti urbain, tout en permettant aux futurs habitants de pouvoir accéder aux services de proximité, sans être contraints d'utiliser leur véhicule.

Nous voyons les petites taches vertes qui représentent une quinzaine de projets plus ou moins avancés.

Ils se situent dans un rayon de 50 à 500 mètres autour du village central.



3. STRATEGIE

De la lecture des enjeux qui se dégagent du diagnostic, une série de priorités est d'abord listée. Après réflexions et échanges au sein du comité technique, une proposition de document est présentée en comité technique élargi. Après travail en plusieurs séances du comité technique élargi, le schéma général d'un document d'orientation est arrêté pour être soumis à l'avis de la population.

Il se compose initialement de 5 axes stratégiques, décomposés en plusieurs orientations. Ces 5 axes sont :

- 1- Promouvoir la **solidarité et la coopération** au travers des actions citoyennes en faveur de la protection de l'environnement, de l'épanouissement des êtres humains
- 2- Accompagner les **mutations sociales et économiques** du territoire tout en soutenant l'agriculture
- 3- Maîtriser l'**urbanisation du territoire**, répondre aux préoccupations socio-environnementales grâce notamment à une **mobilité durable et soutenable**
- 4- Valoriser durablement le **patrimoine naturel, paysager et les ressources**, limiter les risques et les nuisances.
- 5- Affirmer l'**exemplarité et la responsabilité municipales**, mettre en oeuvre une démarche éco-responsable globale



A l'occasion du **troisième FORUM-21** en mars 2009, la population donne son avis sur ces propositions d'orientations, ainsi que sur les propositions d'actions recueillies à ce jour pour les mettre en oeuvre.

Cette stratégie accompagnée de propositions d'actions a pu être discutée de façon plus fine sous la forme de 5 **ATELIERS-21** ayant chacun thème les axes stratégiques proposés. Un moment d'échange très riche qui aidera à affiner les formulations et préciser des propositions d'actions.

Nous retenons tout de même la complexité pour les habitants d'une présentation où s'entremêlent des axes, des orientations, des actions et parfois des objectifs.

Compte tenu du travail effectué en tenant compte des enjeux affichés dans le diagnostic, ces orientations sont donc validées en **comité technique élargi en mars 2009**

Mais il est convenu que, sans abandonner le souci de rigueur nécessaire dans l'articulation entre « diagnostic » et « stratégie », la présentation de la stratégie soit simplifiée pour qu'elle soit mieux comprise par le plus grand nombre. Aussi et sans toucher au fond, nous parlons plus simplement de :

..... **21 engagements répartis en 5 orientations**

A - PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS

- 1 : Améliorer la qualité de vie avec des projets éducatifs ouverts à tous les enfants
- 2 : Encourager une vie associative qui développe une culture de l'éthique
- 3 : Conforter la vie culturelle pour l'épanouissement des êtres humains
- 4 : Renforcer les solidarités pour l'implication du plus grand nombre à la vie de la cité
- 5 : Améliorer l'accessibilité des lieux publics à tous les habitants et aux secours d'urgence.
- 6 : Développer l'aide et la prévention envers les personnes âgées ou en situation précaire

B - VIVRE DANS UN TERRITOIRE A ECHELLE HUMAINE OU HABITAT DE PROXIMITES S'ARTICULE AVEC MOBILITE DURABLE ET SOUTENABLE

- 7 : Vivre à échelle humaine en maîtrisant l'urbanisation
- 8 : Proposer une offre de logements équilibrée et adaptée à la demande
- 9 : Encourager une mobilité durable avec des transports alternatifs à la voiture et des modes de déplacements doux

C - PRESERVER NOTRE PATRIMOINE, NOS RESSOURCES NATURELLES ET NOS PAYSAGES, EN LIMITANT LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE, LES DECHETS, LES NUISANCES ET LES RISQUES

- 10 : Assurer la pérennité des écosystèmes et de l'espace forestier
- 11 : Protéger durablement la ressource en eau
- 12 : Mettre en valeur les paysages remarquables
- 13 : Maîtriser et gérer l'espace public : couvert végétal urbain, voiries et commerce
- 14 : Maîtriser la demande en énergie par des bonnes pratiques et l'emploi des énergies renouvelables
- 15 : Gérer au mieux les déchets en limitant leur production et en suscitant l'exemple.
- 16 : Réduire l'exposition des personnes aux nuisances et aux risques naturels

D - ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES TOUT EN SOUTENANT L'AGRICULTURE

17 : Contribuer au développement des entreprises, commerces et services de proximité qui répondent aux finalités du développement durable

18 : Consolider les espaces agricoles pour le développement de l'agriculture périurbaine au service de la qualité de la vie.

E - AFFIRMER L'EXEMPLARITE MUNICIPALE EN S'APPUYANT SUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE

19 : Promouvoir une organisation et une gestion adaptée des missions communales en comptant sur un personnel mobilisé en faveur des enjeux du développement durable

20 : Pour une collectivité exemplaire dans la gestion du patrimoine communal et pour le développement des bonnes pratiques écoresponsables

21 : Conforter et développer les services publics locaux en régie municipale et concourir au renforcement des services publics d'Etat

Ces engagements se veulent cohérents avec **les schémas d'aménagement**, conventions, agendas, chartes ou programmes d'actions qui existent **sur notre bassin de vie, sur le département, sur notre région** et au-delà.

Sont citées dans les concertations ou discussions avec les élus et les services :

Collectivités / Périmètres	Nature des engagements, programmes, projets
Bassin de vie	
SCOT Ouest	Projet d'Elaboration du SCOT ouest - engagé en 2009 (le SDAU en vigueur date de 1979 – les difficultés générées par les projets de SDAU ultérieurs ont conduit à une DTA approuvée en décembre 2003)
Pôle Azur Provence	Création de l'agglomération en décembre 2001, avec engagement à élaborer : Une « Charte pour l'environnement » (signée en juin 2006 pour 2006-2011) et de laquelle sont nés : un Plan pour l'Economie d'Energie PLEE (signé en février 2007 pour 2007-2009) une « Charte agricole » (signée en novembre 2007 pour 2007-2012) et PLH : Plan local pour l'Habitat (le 2è PLH couvre la période 2008-2013)
SILLAGES	PDU : Plan de déplacements Urbains (en révision depuis 2006)
Bassin versant de la Siagne	Contrat de Baie des Iles de Lérins (programme d'actions présenté en 2009)
Département	
Etat – Préfecture	Directive Territoriale d'Aménagement approuvée en décembre 2003 PPRIF – risque incendie / PPR – risques géologiques PEB – plan d'exposition aux bruits (aériens)
Région - Paca	Elaboration d'un PNR : Parc naturel Régional des Préalpes d'azur Concerne 49 communes au nord du départ, labellisation attendue début 2012
Conseil Général 06	Plan départemental d'élimination des déchets (en révision depuis 2008) Programme de Soutien aux économies d'énergie
Administrations	Contrats : CAF (enfance)/ CLS (prévention)
Région	
Préfecture de région	Contrat de projet Etat-Région
Conseil Régional Paca	Programme AGIR : programme « collectivité lauréate agir pour l'énergie » Agenda-21 régional Schéma Régional d'Aménagement SRADT
Réseau Paca21	Rencontre de collectivités de la Région engagées dans des Chartes ou Agenda21
Agence de l'EAU RMC	SDAGE Rhône Méditerranée Corde
Forêt	Schéma Régional d'Aménagement des Préalpes du Sud (SRA),
Etat	
Constitution nationale	Intégration charte pour l'environnement
Loi sur l'eau / l'air	Loi sur l'EAU : 10 fev 2005 & Lois sur l'Air LAURE
Loi sur l'habitat	Loi SRU – Habitat Urbanisme
Loi sur l'accessibilité	Loi
MEDD	Plan Climat 2004 / Concertation nationale : Grenelle
National	
AFSSET	Travaux et Avis sur les risques sanitaires liés à l'environnement
INPES - Santé	Plan PNNS (manger bouger)
Commerce équitable PFCE	Territoires de Commerce Equitable

4. ORGANISATION ET PILOTAGE DE LA DEMARCHE

Puisque nous avons choisi initialement de mener conjointement la « révision du PLU » avec une « démarche Agenda21 », la méthodologie utilisée pour mener à bien les deux démarches a donc été commune.

Comme la majorité des collectivités, Mouans-Sartoux a fait appel à un bureau d'étude dans le cadre de son Agenda 21, pour effectuer le diagnostic territorial. Ce bureau d'étude a participé à un stage réalisé par la DREAL pour pouvoir réaliser le diagnostic, commun au PLU et à l'Agenda 21, selon le cadre de référence. Voici les grandes étapes de réalisation du diagnostic territorial.

4.1 ORGANISATION POUR LE PILOTAGE DU PROJET

Une équipe de PROJET	Un Comité TECHNIQUE	Un Comité de PILOTAGE
<p>L' élu référent : délégué à l'urbanisme</p> <p>Le technicien référent de la commune : directeur de l'Urbanisme</p> <p>les techniciens du Bureau d'Etude chargé du projet</p> <p>-----</p> <p><i>Lieu de mise au point régulière pour l'avancement des travaux, la préparation des réunions de concertation</i></p>	<p>Le Maire Le directeur de cabinet L'Equipe de Projet un technicien de L'ARPE Et/ou de la DIREN</p> <p>& peuvent être invités : - Les cadres directeurs des services - Un technicien de la CAPAP</p> <p>Un Comité TECHNIQUE élargi</p> <p>Le comité technique élargi aux adjoints au Maire et aux conseillers concernés</p> <p>-----</p> <p><i>Lieu de validation interne des étapes Diagnostic, orientations et programme d'actions avant la présentation en Comité de Pilotage</i></p>	<p>Présidé par Le Maire et composé de : L' élu délégué à l'Urbanisme Les élus délégués - aux Travaux, Economies d'Énergies, - à la Population, à l'Enfance Le directeur de cabinet du Maire La DG des Services de la Ville Le Préfet Les représentants - des DDE, DDAF, ONF, ABF - du Conseil Général, Le DG des Services du PAP Le Directeur de la DIREN et l'ARPE Et Le comité technique</p> <p>-----</p> <p><i>Lieu de validation des contenus et de la méthode par rapport à l'objectif recherché et aux recommandations en vigueur Propose, Précise, Suggère au maître d'ouvrage du projet</i></p>

Ils se sont réunis

En équipes de PROJET	En comités techniques	en Comités de PILOTAGE
<p>Hors les réunions techniques fréquentes</p> <p>RDV formation / information/ organisation / et réseau régional</p> <p>30/11/2006 Séminaire A21, organisé par la DIREN – Marseille, avec BET</p> <p>30/11/2007 Séminaire DD organisé par la DIREN - Dir Générales de Coll Terr <i>Démarches territoriales de DD - Action des DG de collectivités</i></p> <p>31/01/2008 Comité Régional A21 Pref de Région Marseille</p> <p>27/05/2008 Séminaire Accessibilité 83</p> <p>06/06/2008 BET Catherine ESTELLON prend le relai de AAP</p> <p>13/06/2008 PPR étude GEORISQUES Présentation - lancement</p> <p>23/06/2008 PPRIF présentation diag</p> <p>08/07/2008 réunion ARPE</p> <p>18/09/2008 CNFPT agenda21 Aix</p> <p>01/10/2008 Carole Tauriac AAP</p> <p>15/10/2008 Comité21 - Lyon</p> <p>18/11/2008 CNFPT-quartiers durables Aix</p>	<p>09/11/2006 CT esquisse démarche difficulté méthode enjeuxDD</p> <p>11/12/2006 CT AAP</p> <p>25/01/2007 CT AAP</p> <p>06/04/2007 CT APhilip-réglages méthode</p> <p>15/05/2007 CT AAP</p> <p>27/09/2007 CT AAP</p> <p>plusieurs fin 2007 – début 2008 CT plus espacés courant 2008 Période électorale / renouv CMunx</p> <p>06/01/2009 CT DIREN, ARPE, BET</p> <p>Un Comité TECHNIQUE élargi</p> <p>03/10/2006 CTE avec DIREN (JM Gleizes)</p> <p>12/06/2008 CTE- nouveau conseil - Qu'est-ce qu'un PLU ?</p> <p>28/01/2009 CTE BET ARPE élus / sur les orientations</p> <p>03/02/2009 GW-élus / orientations</p>	<p>09/07/2008 Comité de Pilotage n°1 Présentation de la démarche</p> <p>13/11/2008 Comité de Pilotage n°2 validation du diagnostic</p> <p>Le troisième comité de pilotage souhaitant bénéficier de l'avancement des hypothèses de traduction réglementaire dans le futur PLU</p> <p>Sera organisé en même temps que celui du PLU (réunion des Personnes publiques associées)</p>

4.2 ORGANISATION POUR LA CONCERTATION

Avec le personnel de la commune	Les ATELIERS-21	Les FORUMS-21
<p>Pour autant, une série de 3 réunions ouverte à tout le personnel a permis de rencontrer des personnes d'un grand nombre de services, d'expliquer la démarche Agenda21, et de recueillir des propositions dont certaines sont devenues des actions.</p> <p>-----</p> <p>Les chefs de service sont considérés comme les référents agenda-21</p>	<p>Sous la présidence du Maire ou de l' élu référent avec les résidents habitants ou acteurs économiques, culturels ou associatifs</p> <p>-----</p> <p><i>sur les thématiques émanant du Diagnostic ou des Orientations, ils sont ouverts à l'ensemble de la population et à la société civile</i></p> <p>-----</p> <p><i>Les réunions des ATELIERS sont préparées par le Comité Technique</i></p> <p>Les réunions thématiques De collecte d'information ou de sensibilisation</p> <p>> Les réunions thématiques eau, agriculture, logement, personnes handicapées, ...</p> <p>> Les réunions d'acteurs artisans et industriels, commerçants, associations,...</p>	<p>Sous la présidence du Maire ou de l' élu référent avec les résidents habitants ou acteurs économiques, culturels ou associatifs de la commune</p> <p>-----</p> <p><i>pour la validation des grandes étapes de la démarche (diagnostic, orientation, actions), ils sont ouverts à l'ensemble de la population et à la société civile</i></p>
<p><i>Les réunions de concertation sont préparées par l'équipe de projet En relation avec les BET</i></p>	<p><i>Les réunions de concertation thématiques ou d'acteurs sont préparées par les services, l'équipe projet ou l' élu référent en relation avec les élus concernés selon le sujet envisagé.</i></p>	<p><i>Les réunions des FORUMS sont préparées par le Comité Technique</i></p>

Ils se sont réunis :

En réunions de service ou employés	en ATELIERS-21	en FORUMS-21
<p>Début RDV BET personnes ressources 01/09/2006 début collecte infos A21</p> <p>Concertation Services information sensibilisation recensement de propositions</p> <p>12/02/2007 Réunion Cadres C n°1 15/02/2007 Réunion Cadres C n°2 20/02/ 2007 Réunion Cadres C n°3</p> <p>-----extrait de calendrier</p> <p>12/09/2008 groupe logts sociaux 12/09/2008 groupe vélos 14/10/2008 Com DD pôle Energie 16/10/2010 Questionnaire Chef Service 15/01/2009 R chefs services - élus 12/02/2009 Groupe Forêt communale / 17/02/2009 Groupe pistes cyclables 10/04/2009 R chefs services – point – 16/04/2009 Everts - gestion différenciée 17/04/2009 cté de baie G Baldograni 23/04/2009 OccDomPub JJ Cozzari, 8 28/04/2009 Forêt communale PAP 14/05/2009 Enfance-Perole-Pezzini-5 15/05/2009 CCAS-Henry-Oddo 3 17/05/2009 Culture-Gourdon 2 18/05/2009 RME-Baldo- Bortolini 3 19/05/2009 DST-Raibaudi-Leduc 5 20/05/2009 police-Sausse-Tidjane 3</p>	<p>Ecole de l'Orée du Bois - 23/06/2007 ATELIERS 21</p> <p>Phase Diagnostic</p> <p>> loisirs et culture > lien social et vie économique > environnement > aménagement du territoire</p> <p>Léo Lagrange 21/03/2009 ATELIERS-21</p> <p>Orientations et Plan d'actions en esquisse</p> <p>5 groupes en rotation</p> <p>> Solidarité et Concertation > Exemplarité services communaux > Social et économie > Urbanisme et déplacements > Environ Ressources naturelles</p> <p>Pour diversifier la concertation :</p> <p>Des réunions thématiques de collecte d'information ou de sensibilisation cf ci après</p>	<p>22/02/2007 1er FORUM-21 lancement public de l'Agenda21 80 personnes</p> <p>04/12/2008 2è FORUM-21 présentation du diagnostic</p> <p>21/03/2009 3è FORUM-21 Présentation des orientations</p> <p>> Solidarité et Concertation > Exemplarité services communaux > Social et économie > Urbanisme et déplacements > Environ Ressources naturelles</p>

Quelques exemples de réunions de concertation complémentaire

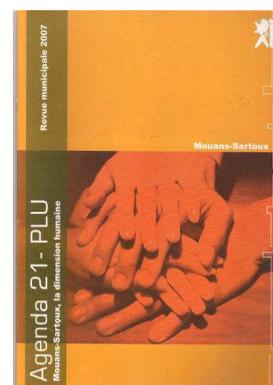
Les réunions d'information ou de sensibilisation	Contacts Inscriptions aux ateliers Echanges sur des problématiques précises	Des actions à l'œuvre avant la finalisation de l'Agenda21
<p>Concertations acteurs économiques 29/01/2008 Commerçants 05/02/2008 Industriels</p> <p>Concertations accessibilité 25/02/2008 PMR Handicapés Elle sera prolongée par la mise en place de 8 parcours de relevés d'obstacles autour du village</p> <p>07/11/2008 Débat EAU – film débat Monde sans EAU / places gratuites personnel 100</p> <p>18/02/2009 EAU : Théâtre forum (eau durable-écohérence) avec public RME comité Eau 50</p>	<p>06/02/2006 concertation publique Etude définition - parking Château - Entrée de ville Nord – exposition avec accueil du public pendant une semaine</p> <p>15/05/2007 Fête la Forêt stand Agenda21 (1500 personnes) 80 contacts</p> <p>Informations 05/04/2008 AMAP - visite conférence agriculture périurbaine – Bastide</p> <p>28/02/2009 AC Transports Publics / Réunion avec la Région</p>	<p>Après voyage à Dignes, sur la gestion des déchets, le tri-compostage, et le site de Terre Vivante en Isère</p> <p>15/07/2007 finalisation projet Domaine Hte Combe future Maison de l'Ecologie Rutzmann 10</p> <p>Un projet qui prévoit l'accueil d'une exploitation agricole sur le domaine -----</p> <p>En conclusion d'un travail préparatoire pour le PLH sur les logements sociaux</p> <p>16/03/2009 DDE et logements sociaux</p>

Les Mouansois ont aussi remarqué

en août 2007, en fin de préparation du DIAGNOSTIC,
la diffusion d'un numéro spécial du bulletin municipal :
« **"Agenda21-PLU" - Mouans-Sartoux : la dimension humaine** ».
à l'ensemble des habitants (4800 foyers)

Cette plaquette de 48 pages leur présentait l'état de la réflexion,
Les informait sur les enjeux les plus importants que le diagnostic a fait apparaître

Une partie plus pédagogique a été conçue pour sensibiliser aux enjeux du
développement durable : c'est à cette occasion que
Mouans-Sartoux a accueilli la famille « PENSADÉMAIN »



Globalement

Une centaine de manifestations et réunions diverses

Qui ont permis de rencontrer :

- près de 400 personnes habitants, artisans, commerçants, responsables d'associations
- Près de 190 personnes des services de la commune sur un effectif de 250 environ

Et la concertation se poursuit ...

5. MISE EN OEUVRE, EVALUATION ET AMELIORATION CONTINUE DU PROJET

Pour la mise en œuvre du programme d'actions

Celle-ci est prévue en portage direct par les services concernés

Chacune des fiches affiche avec précision : un maître d'œuvre, un technicien et un ou plusieurs élus référents

Deux instances de coordination permettent de suivre et d'impulser l'avancement du programme :

- la « **réunion hebdomadaire élus techniciens** » à l'occasion de laquelle il sera possible de faire le point sur une action qui poserait problème ou qui nécessiterait une coordination entre services.

- la **commission « développement durable »** pour les actions qui reposent sur des personnes, services ou groupements non concernés par la réunion hebdomadaire du lundi

Cette commission est animée par l'élu référent animateur de la démarche Agenda21

Sur l'Evaluation des résultats de l'action et de l'amélioration du territoire :

Chaque fiche comporte également une série d'indicateurs définis avec les personnes concernés. Chacun d'eux sait que la pratique pourra faire apparaître des indicateurs plus pertinents pour mesurer les résultats de l'action par rapport aux objectifs recherchés.

L'évaluation de la démarche Agenda21 devrait bénéficier à terme du travail envisagé dans le cadre de l'action 69 susceptible de mettre en place une évaluation et un suivi de la **performance environnementale de chaque service** ; la préparation des « bilans sur la qualité des services » pouvant être soutenue par une **traçabilité comptable** et financière des dépenses effectuées pour la mise en œuvre du programme d'actions Agenda21.

Les personnes mobilisées ont conscience que cette partie évaluation nécessitera un travail particulier.

Notamment sur le choix des indicateurs, en distinguant bien ceux qui permettent de **mesurer le résultat de l'action**, et par ailleurs ceux qui permettent de **mesurer l'évolution de la qualité de vie** sur l'ensemble du territoire.

Ils savent qu'une action peut-être réussie, sans pour autant avoir eu un effet sur l'évolution du territoire.

De là viendra donc l'idée de rechercher des actions pour relayer le travail engagé, avec des objectifs différents et mieux adaptés à la problématique considérée.

Par ailleurs, et à tout moment,

La cellule Agenda21 rattachée au service urbanisme pourra recevoir des propositions d'actions qui viendront compléter les 70 actions inaugurant cette première génération de la démarche Agenda21.

6. ETAT DU PROJET

La période située entre 2009 et 2014 a été retenue pour mettre en œuvre le programme d'actions Agenda-21. Cette période permet d'envisager un bilan avec tous les acteurs concernés avant la fin du mandat confié par les mouansois à l'équipe municipale actuelle.

Pour des raisons d'avancement du projet d'Agenda-21 lié à celui du PLU en phase de PADD, le programme d'actions de l'Agenda-21 n'a pas encore été officiellement validé.

Nous espérons notamment que la phase réglementaire du PLU nous aide à affiner la rubrique prévue dans chaque fiche : « ce que prévoit le PLU ». Nous veillerons à ce que ces compléments soient inscrits dans les fiches le moment venu.

En attendant, et pour ne pas différer davantage le lancement officiel de la mise en œuvre de l'Agenda21, nous envisageons de présenter le programme d'actions au conseil municipal de juin 2010.

Ce calendrier n'a pas pu être modifié, car nous avons appris tardivement que la date de remise des dossiers pour répondre à l'appel à reconnaissance était avancée d'un mois par rapport à 2009.

Dès que le programme aura été voté, la délibération validant l'Agenda-21 sera adressée en copie au « Bureau des Territoires » du Ministère de l'Ecologie MEEDDM.

Pour autant, les actions de l'Agenda-21 étant engagées depuis 2009, il est possible d'indiquer où en est sa mise en œuvre.

Le tableau ci-contre fait apparaître que :

40 actions sur les 70 prévues ont été engagées, et 5 d'entre elles sont complètement terminées.

Ces actions auront mobilisé **environ 3,5 millions d'euros en 2009**,

Ce montant ne tient pas compte de l'évaluation du temps de travail réalisé par les personnels de la commune.

Les plus grosses part de ce budget ont été consacrées :

- des travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (150 000 euros) <act 17>
- à la réhabilitation de la rue Pasteur dans le village (300 000 euros) (action 24>
- à l'acquisition de terrains pour la construction de logements sociaux (1 889 000 euros) <action 25>
- à la réalisation du rond point du giratoire des sources (500 000 euros) <action 43>
- aux travaux préparatoires du parc de stationnement « poids lourd » (100 000 euros) <action 53>
- à l'ouverture au public du bâtiment des services techniques (400 000 euros) <action 67>

Mouans-Sartoux - PROGRAMME D'ACTIONS "AGENDA 21" - 2009-2014

2009

le point sur sa mise œuvre			
nombre d'actions engagées >		40	
estimation des sommes engagées >			3504000
action No	Intitulé	état	Budget euros
1	FINALISER ET METTRE EN ŒUVRE LE PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL)	100%	
4	DIFFUSER LES VALEURS DE LA CHARTE DE VIE ASSOCIATIVE	20%	
5	RECOMPENSER DES PERSONNES TEMOINS DES VALEURS DU BENEVOLAT	20%	1000
6	ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS DANS LEUR DEVELOPPEMENT	20%	
7	OUVRIRE L'ACCES AUX SERVICES D'UN « ERIC » : ESPACE REGIONAL INTERNET CITOYEN	20%	
8	DEFINIR UN PLAN D'ACTION POUR DIVERSIFIER LES PUBLICS DE LA MEDIATHEQUE	20%	
10	UN FESTIVAL DU LIVRE DE MIEUX EN MIEUX ECO-RESPONSABLE	20%	
12	PERENNISER LA RESERVATION DE 1% DU BUDGET DE L'EAU POUR L'ACCES A L'EAU DES POPULATIONS PAUVRES	20%	18000
13	CRÉER UN « CONSEIL LOCAL POUR LE COMMERCE EQUITABLE »	100%	1000
15	RENFORCER L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DE LA POPULATION À LA VIE PUBLIQUE	20%	
17	AMELIORER L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE	20%	150000
18	INTEGRER LES PERSONNES HANDICAPEES AUX ACTIVITES DANS LA CITE	20%	
19	RENDRE LES SITES INTERNET DE LA VILLE ACCESSIBLES AUX PERSONNES HANDICAPEE	20%	
21	CRÉER UNE EPICERIE SOCIALE	20%	
22	CONTENIR L'ETALEMENT URBAIN ET DENSIFIER LES SECTEURS DEJA URBANISES AU CENTRE ET DANS SA PERIPHERIE IMMEDIATE	20%	10000
24	CHAQUE ANNEE, REHABILITER UNE RUE DU VILLAGE	20%	300000
25	CREER 44 LOGEMENTS SOCIAUX PAR AN, INTEGRANT LES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOUTENABLE	20%	1889000
28	ARRETER LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	80%	30000
29	INSTALLER DES GARAGES ET PARCS A VELOS	20%	
30	REOUVRIR AU PUBLIC LE BATIMENT DE LA GARE ET OFFRIRE UN VRAI GUICHET AUX USAGERS DU TRAIN TER	20%	
33	VALIDER ET ENGAGER LES ACTIONS DU « PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE »	20%	35000
34	REALISER UN RESERVOIR DE STOCKAGE D'EAU POTABLE AVEC UN BELVEDERE PRES DU CANAL	20%	

		état	Budget euros
35	METTRE EN ŒUVRE LE SYSTEME D'ALERTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT	20%	38000
38	INVENTORIER DES SUJETS REMARQUABLES CONSTITUTIFS DE PAYSAGES A PRESERVER	50%	
39	PRESERVER LE PATRIMOINE PAYSAGER DU CANAL DE LA SIAGNE	20%	
40	ORGANISER DES VISITES COMMENTEES DU VILLAGE, POUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	20%	
42	REALISER UN PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS URBAINS	20%	
43	CREER LE GIRATOIRE DES « SOURCES »	100%	500000
46	CREER UN « POINT DE COLLECTE ENTERRE » ET AMELIORER LE POINT DE COLLECTE PRES DU CHATEAU	100%	
48	LIMITER L'EXPOSITION AUX NUISANCES SONORES ROUTIERES AUX ABORDS DU ROND POINT DES « SOURCES »	20%	2000
50	PARTICIPER AUX TRAVAUX PREPARATOIRES DE MESURE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES ECOLES	40%	
53	REALISER UN PARC DE STATIONNEMENT POIDS LOURDS DANS LA ZONE D'ACTIVITE DE L'ARGILE	20%	100000
58	Actions suivies en faveur de l'emploi	20%	
60	AUGMENTER LES SURFACES AGRICOLES DANS LE PLU	20%	
63	METTRE EN PLACE DES VELOS COMMUNAUX	20%	
64	UTILISER DES LOGICIELS LIBRES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE	20%	
66	DEVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES POUR LA COMMUNE	20%	
67	AMENAGER LE BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES EN SITE ECONOMIE EN ENERGIE ET ACCESSIBLE AU PUBLIC	100%	400000
68	REALISER LA MAISON DE L'ECOLOGIE	20%	
70	CREER UNE REGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION AGRICOLE	20%	

7. BILAN

7.1 INDICATIONS FINANCIERES

Pour l'année 2009,

En assemblant le budget de la commune à ceux des services gérés en régies autonomes (eau, assainissement, pompes funèbres, transports et commune)

le budget global de la commune de Mouans-Sartoux représente un montant de 28,1 millions d'euros.

BUDGETS REELS 2009	Total des budgets communaux	budget communal	eau	assainis- sement	pompes funèbres	transports
fonctionnement	18 144 183	14 061 601	2 321 382	1 616 650	24 935	119 615
investissement	9 962 375	8 374 037	909 514	671 974	6 850	0
TOTAL	28 106 558	22 435 638	3 230 896	2 288 624	31 785	119 615

Pour l'année 2010,

L'ensemble des budgets de la commune se maintient à hauteur de 28 millions d'euros.

Le budget de fonctionnement est de 14 424 000 euros ;

celui de l'investissement est de : 7 118 000 euros

BUDGETS PREVISIONNELS 2010	Total des budgets communaux	budget communal	eau	assainis- sement	pompes funèbres	transports
fonctionnement	18 718 000	14 424 000	2 654 000	1 504 000	25 000	111 000
investissement	9 300 000	7 118 000	1 580 000	593 000	9 000	0
TOTAL	28 018 000	21 542 000	4 234 000	2 097 000	34 000	111 000

Pour les trois premières années de l'AGENDA-21,

et hors budget de ressources humaines et de travaux effectués par nous-mêmes en interne.

les budgets liés au programme d'actions de l'AGENDA-21 sont évalués

aux environs de **3,5 millions d'euros**,

soit une part située entre **12,5% et 15% du budget communal**.

7.2 PLANS OU PROJETS ASSOCIES

Outre les projets en débats sur l'évolution des **transports en commun** sur le département, et la gestion des **déchets** ménagers, notre attention est portée sur la manière dont va évoluer le SCOT-ouest des Alpes-Maritimes,

un SCOT Grenelle, qui nous l'espérons sera à la hauteur des attentes dans le domaine

- des transports en commun,
- de l'agriculture périurbaine,
- de l'aménagement commercial

7.3 CONCLUSION

Notre volonté est de réussir avec tous les acteurs concernés les enjeux déterminants

La poursuite de nos efforts pour réduire nos consommations en "*énergie*"

L'amélioration des solutions de déplacements en "*modes doux*" et avec des "*TCSP adaptés*",

La préservation de nos "*ressources et espaces naturels*" : eau et forêt,

La "*densification*" du bâti urbain au plus près du centre corrélée à l'arrêt de l'étalement urbain,

Le "*logement*" social auquel est éligible 70% de la population active du département 06,

Le soutien confirmé à la "*vie associative*" et aux "*animations culturelles*" qui ont un rôle majeur en ces temps de difficultés sociales importantes,

La "*santé*" de nos enfants en restauration municipale (alimentation bio)

L'attention aux "*personnes en difficultés*", jeunes ou adultes, exprimée par les projets de maison du collégien, ou celui de l'épicerie sociale, et par une meilleure "*accessibilité*" de l'espace public

Le soutien à assurer pour nos "*commerces de proximité*", dans le centre du village,

Le confortement de nos "*régies municipales*", avec la création d'une *régie* de production agricole qui

-produira des légumes destinés aux cantines scolaires, mais aussi

-contribuera à relancer l'"*agriculture*" périurbaine, une des clés de notre souveraineté alimentaire et...

Le souci maintenu de la "*concertation*" avec les habitants concernés sur les projets d'aménagements, sur la qualité des services publics, mais aussi avec les enfants organisés en « conseil de ville » et les jeunes invités à se réunir en « comités d'usagers ».

Nous espérons vraiment que les actions qui vont se développer seront l'occasion d'une plus grande ouverture aux finalités qui s'imposent à tous. Nous espérons une plus large mobilisation des esprits pour des évolutions de comportement dans la prise en compte de ces finalités au quotidien, mais aussi pour des choix d'aménagement supra-communaux en cohérence avec les aspirations exprimées à l'occasion de notre agenda21.

8. GLOSSAIRE

ABF : Architecte des Bâtiments de France
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
AMAP : association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
ARPE : association régionale pour l'environnement
CAPAP : Communauté d'Agglomération « Pôle Azur Provence »
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CVE : Centre de valorisation énergétique (complément au CVO)
CVO : Centre de valorisation organique (traitement des déchets)
DD : Développement Durable (traduction française de l'anglais : « sustainable development », un concept qui exprime bien les changements incontournables à venir quand on le traduit par « *développement soutenable* »).
DDE : devenue DDTM
DDTM : Direction départementale des Territoires et de la Mer (ex DDE)
DFCI : base destinée à accueillir les moyens de « Défense de la Forêt contre les Incendies »
DIREN : devenue DREAL
DMA : déchets ménagers et assimilés
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (ex DIREN)
DST : Direction des Services Techniques (à Mouans-Sartoux)
DTA : Directive d'aménagement territorial
EDF : Electricité de France
ENVIE : Syndicat de transports de l'agglomération Antibes – Sophia Antibes
GTB : Gestion Technique des Bâtiments
OMAJ : Office Municipal d'Action pour la Jeunesse
ONF : Office National des Forêts
PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable, contenu dans le PLU
PDU : Plan de Déplacement Urbain
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration (logement social)
PLEE : Plan Local Energie Environnement
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUS : Prêt Locatif à Usage Social (logement social)
PLS : Prêt Locatif Social (logement social)
POS : Plan d'occupation des Sols (remplacés par les PLU)
PPA : personnes publiques associées
PPRI : plan de prévention des risques inondations
PPRIF : plan de prévention des risques incendies et forêts
RFF : Réseau Ferré de France
RME : Régie Municipale des Eaux (à Mouans-Sartoux)
RTE : Réseau de transport d'Electricité
SAGE : schéma d'aménagement et de la gestion des eaux
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale (ex SDAU)
SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (cf Agence de l'Eau)
SICASIL : Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup (ou encore : syndicat de l'eau potable du Grand Bassin Cannois)
SIDOM : syndicat intercommunal des ordures ménagères (agglomération d'Antibes)
SILLAGES : Syndicat de transports de l'agglomération Grassoise
SIVADES : Syndicat intercommunal de valorisation des déchets du Secteur Cannes-Grasse
STEP : Station d'épuration des eaux usées
TAM : Transport des Alpes-Maritimes – CG06
TCSP : Transport en Commun en Site Propre
TER : Transport Express Régional (Région)
ZAC : zone d'aménagement concerté
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

*« Entre le pessimisme désespéré et l'optimisme satisfait,
la seule attitude raisonnable est le volontarisme. »*

Albert JACQUARD
(généticien et essayiste français)
Extrait d'un entretien à l'occasion de la sortie de son livre
« Mon Utopie » éditions Stock 2006

Mairie de Mouans-Sartoux
Service Urbanisme – Développement Durable
Hôtel de Ville
Place Charles De Gaulle
06370 – MOUANS-SARTOUX
Tel : 04 92 92 47 11
Courriel : urbanisme@mouans-sartoux.net

